

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

# La protection de la Nature dans le Canton du Valais

par I. MARIÉTAN

Dr ès sciences h. c.



Edité par le Département de l'Instruction Publique

SION  
IMPRIMERIE BEEGER ARTHUR  
1937

SN

1756



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

# La protection de la Nature dans le Canton du Valais

par I. MARIÉTAN

Dr ès sciences h. c.



Edité par le Département de l'Instruction Publique

SION  
IMPRIMERIE BEEGER ARTHUR  
1937

SN 1756

Médiathèque VS Mediathek



1010489445



7317

## AVERTISSEMENT

---

*Désireux de conserver au Vieux Pays son caractère si particulier, les Pouvoirs publics valaisans ont porté différents actes législatifs qui ne sont pas suffisamment connus et appliqués.*

*Ce regrettable état de choses a engagé le Département de l'Instruction publique à faire appel au Personnel enseignant afin d'entreprendre avec son concours une croisade auprès de la jeunesse écolière pour l'amener à mieux protéger la nature. M. le Dr Mariétan, Président de la Murithienne, Société des sciences naturelles et professeur au collège de Sion, a bien voulu donner à ce sujet des directives au corps enseignant lors des conférences régionales de 1935 et publier les lignes intéressantes qui vont suivre. Nous l'en remercions ici bien sincèrement.*

*Cet opuscule fera partie de la bibliothèque scolaire; maîtres et maîtresses voudront bien commenter de temps à autre les chapitres qui seront le mieux à la portée des élèves.*

*Grâce à leur collaboration active et intelligente, notre faune et notre flore riches et variées, nos sites pittoresques et les vestiges d'un passé glorieux échapperont aux déprédations si regrettables que l'on constate encore trop souvent. Et ainsi notre beau Valais conservera longtemps encore son précieux cachet pour le charme de ses enfants et de ses nombreux visiteurs.*

*Sion, le 24 novembre 1937.*

Le Chef du Département de l'Instruction publique :

Cyr. PITTELOUD.



# Protection de la nature

---

## INTRODUCTION

La nature fournit aux hommes une grande quantité de choses utiles ou nécessaires à leur existence. Il est donc bien naturel que les hommes cherchent à exploiter les choses et les êtres de la nature. Pourtant cette utilisation devient parfois désordonnée; tel produit est gaspillé sans tenir compte des réserves sur lesquelles les générations futures devraient pouvoir compter. Ainsi nos forêts ont été exploitées abusivement autrefois. Pour un intérêt immédiat on compromet par une chasse exagérée les précieuses réserves d'animaux sauvages. L'utilitarisme devient la préoccupation dominante, beaucoup ne se soucient plus des questions esthétiques et scientifiques. C'est pourquoi il importe que les pouvoirs publics interviennent pour restreindre et réglementer l'utilisation des choses et des êtres de la nature.

La chasse donna lieu à des abus depuis longtemps, aussi ne tarda-t-elle pas à être réglementée. La constitution fédérale de 1874 plaça la chasse sous la surveillance de la Confédération, mais la réglementation était laissée aux cantons. En 1904 une loi plus sévère fut votée et enfin celle de 1925 qui nous régit actuellement et qui s'inspire des idées actuelles de protection. Dans cette loi les animaux sauvages sont divisés en deux groupes: ceux qui constituent le gibier pouvant être chassé suivant des conditions déterminées, et ceux qui sont protégés.

On ne tarda pas à se rendre compte que ces lois étaient insuffisantes pour rétablir les animaux; on créa alors des districts francs fédéraux c'est-à-dire des territoires surveillés spécialement dans lesquels la chasse est complètement interdite. Etablis au début pour faciliter le repeuplement du gibier, ces districts francs fédéraux sont devenus de vraies réserves dans lesquelles toute la faune est protégée.

Les cantons ont aussi établi des districts francs.

La pêche et la pisciculture sont réglementées également par des lois fédérales et cantonales.

Les forêts, exploitées autrefois sans réserve, sont actuellement l'objet d'une surveillance et d'un contrôle sévères sur tout le territoire de la Confédération. Leur valeur, en montagne surtout, non seulement pour les produits utiles qu'elles fournissent,

mais encore pour la protection qu'elles assurent contre les avalanches, les chutes de pierres et le ravinement des eaux de ruissellement, n'est pas encore comprise du public comme il le faudrait.

On a pensé, avec raison, que les lois et ordonnances ne suffisent pas à développer le goût et la compréhension de la protection de la nature. Des organisations diverses ont été constituées.

La Société helvétique des sciences naturelles a créé une commission spéciale qui s'occupe surtout des problèmes scientifiques ayant trait à des questions de protection.

Pour intéresser un public plus étendu et pour avoir les moyens financiers nécessaires on a constitué en 1909 la Ligue suisse pour la protection de la nature; elle compte actuellement plus de 35,000 membres. Son activité est très grande et très importante; lors de la création du parc national des Grisons, en 1914, elle fut chargée de signer les contrats établissant les responsabilités de la Confédération et des communes. Elle encourage et dirige les études qui se font chaque année au parc national. Elle a établi la réserve d'Aletsch et constitué le vaste district franc d'Aletsch-Bietschhorn devenu depuis 1937 district franc fédéral; elle a réintroduit des animaux disparus comme le bouquetin, le cerf, elle édite de nombreuses brochures pour la jeunesse et intervient dans les innombrables questions qui touchent à la protection de la nature. Chacun peut faire partie de cette Ligue en adressant sa demande au secrétariat à Bâle, Aeschenvorstadt 37. La cotisation annuelle est de fr. 2.— au moins. Les membres reçoivent un bulletin six fois par an.

A peu près tous les cantons ont établi des commissions cantonales officielles pour la protection de la nature. Celle du Valais comprend actuellement 8 membres dont 7 sont nommés par la Murithienne; l'Etat est représenté par un membre qu'il nomme lui-même. C'est à cette commission, reconnue officiellement par les pouvoirs publics, qu'on doit s'adresser pour tout ce qui a trait à la protection de la nature en Valais. Les questions importantes sont transmises avec préavis soit au comité de la Ligue soit à la commission fédérale.

Les commissions cantonales ont créé de nombreuses et importantes réserves.

Mentionnons encore la société romande pour l'étude et la protection des oiseaux qui, par la publication de son Bulletin, « Nos Oiseaux », et par les réserves qu'elles a créées exerce une heureuse influence en Suisse romande.

Enfin, en 1936, le Conseil fédéral a constitué une commission fédérale pour étudier les problèmes les plus importants et



émettre à l'adresse des autorités fédérales et cantonales des préavis au sujet des questions relatives à la protection de la nature et des sites.

Le public revient actuellement à la nature : la spécialisation du travail poussée si loin dans les grandes villes et la vie artificielle, ont provoqué cette réaction. Sous forme d'excursions, d'alpinisme ou de sports de tous genres on s'intéresse à la nature et par le fait même à sa protection.

En Valais, pays si riche en beautés naturelles, il reste beaucoup à faire pour l'éducation du peuple dans le sens de la protection de la nature et des sites. La population, par suite de son isolement topographique, a dû orienter son activité vers une agriculture assez spéciale : chaque famille, du moins dans la montagne, doit tirer d'un sol souvent ingrat, à peu près tout ce qui est nécessaire à la vie. Dès lors la nature prend aux yeux de ceux qui doivent y gagner leur vie, un aspect hostile. Si donc les Valaisans subissent le charme de la nature si belle dans laquelle ils vivent, ce n'est guère que d'une manière inconsciente. La nature leur apparaît tout autrement qu'aux habitants des villes dont la formation intellectuelle et esthétique est meilleure. Ils prennent l'habitude de disposer des animaux et des plantes avec une indépendance et une liberté complètes et ne se soucient guère des lois, des ordonnances ni des conseils de protection qu'on peut leur donner.

De plus, habitués à cette nature dont ils ne voient pas l'intérêt, ils en arrivent à rechercher l'artificiel qu'ils transposent chez eux sans aucun souci d'adaptation. Que d'hôtels ou de constructions diverses jetées au milieu des chalets en bois de la montagne avec un mauvais goût et une méconnaissance totale des proportions et des conditions du milieu; on a copié sans autre ce qui se faisait de moins bon en ville. Que de villages défigurés par cette affreuse tôle ondulée, conseillée, imposée même parfois par certaines autorités communales. Que de beaux paysages enlaidis par des œuvres humaines d'industrialisation !

Nous avons pensé être utile à la cause de la protection de la nature en Valais en éditant, sous forme de manuel à l'usage des écoles primaires, les articles que nous avons publiés ces années dernières dans l'*Ecole Primaire*. Complétées, animées par le personnel enseignant, ces petites leçons données régulièrement chaque année, contrôlées par les inspecteurs scolaires, contribueront, nous en avons le ferme espoir, à éveiller chez les jeunes, l'intérêt et le goût pour la protection de la nature et des sites.

---

## La protection de la flore

Notre canton possède une flore très spéciale à cause de son climat sec et chaud. Un bon nombre d'espèces de plantes ne se trouvent, en Suisse, que dans le Valais. La variété d'exposition, de terrain et d'altitude, de nos montagnes, donnent à la flore des Alpes une richesse très grande.

À notre époque, le goût pour les promenades et les excursions, surtout dans la montagne, s'est beaucoup développé. Peu à peu, la mode de cueillir des fleurs s'est répandue ; on voit aujourd'hui chaque promeneur, chaque touriste, rentrer avec une grande quantité de fleurs. Ce n'est même pas nécessairement par goût qu'on en cueille tant, mais bien souvent parce que c'est la mode, ou par vaine gloriole, pour faire voir aux amis et aux voisins qu'on a été à la montagne.

Une cueillette aussi inconsidérée menace d'appauvrir notre flore. Beaucoup pensent que, si l'on ne prend pas les racines, cela ne fait pas de mal à la plante. Non, ce n'est pas juste ; car, en ne cueillant que les fleurs, même en les détachant délicatement, on affaiblit les plantes et, de plus, elles ne peuvent pas produire de graines pour se multiplier et remplacer les plantes âgées qui meurent.

Et puis, c'est sur place, associées aux autres, que les fleurs ont toute leur beauté ; c'est là surtout qu'il faut les admirer. Si les premiers promeneurs qui passent cueillent tout, les autres ne peuvent plus voir les fleurs dans leur milieu.

Il importe donc d'habituer de bonne heure les enfants à *ne cueillir les fleurs sauvages qu'en petite quantité*, de profiter de chaque occasion pour corriger ce penchant égoïste qui les porte à les arracher en masse pour les laisser ensuite se faner et les jeter.

Nous pensons aux bouquets souvent trop grands que les enfants apportent à leurs maîtres et maîtresses : excellentes occasions pour leur faire des recommandations sur la protection des fleurs.

Les promenades scolaires sont aussi très favorables pour prêcher aux enfants la modération dans la cueillette des fleurs.

Nous avons remarqué bien souvent des abus dans la cueillette des fleurs sauvages destinées à orner les tables des hôtels, pensions, restaurants, surtout en montagne. On cueille souvent des fleurs rares et en quantité beaucoup trop grande.

Nous voudrions signaler aussi le fait que, dans certaines localités de la montagne, les enfants ramassent des fleurs pour les vendre aux étrangers. Ce commerce fait beaucoup de mal

à certaines espèces de fleurs alpines, aux édelweiss en particulier. Nous prions le personnel enseignant d'engager les enfants à renoncer aux petits avantages qu'il leur procure, dans l'intérêt de notre flore. L'arrêté du 3 avril 1936 concernant la protection des plantes sauvages interdit cette vente sous peine d'amende.

Nous avons vu assez souvent des personnes cueillir des plantes médicinales en masse, les arrachant avec les racines, sans se soucier qu'ils les détruisent pour toujours. Ainsi le génépi doit être *coupé* délicatement et non arraché, sinon on détruit ces plantes déjà bien rares chez nous.

Et enfin, il serait très utile d'apprendre aux enfants à mieux connaître les fleurs, surtout les plus communes et les plus intéressantes. En éveillant ainsi chez eux le goût et l'intérêt pour les fleurs, il sera bien plus facile de développer en même temps les idées de protection.

---

## Protection des forêts

*Utilité* : Les forêts nous fournissent le bois, substance précieuse entre toutes, dont les applications pratiques sont si nombreuses pour les constructions, la menuiserie, la tonnellerie, la fabrication du papier, le chauffage, etc.

Les forêts sont souvent un excellent moyen de protection contre les avalanches et les chutes de pierres. Elles ont une influence heureuse sur le régime des eaux : les branches, les feuilles, les mousses, les débris de bois mort sur le sol font l'office d'éponges et retiennent une partie des eaux qui s'évaporent dans la suite et entretiennent une certaine humidité dans l'air. Une grande partie de l'eau pénètre dans le sol d'où elle alimentera les sources. Ainsi les eaux ne coulent pas sur le sol, et n'entraînent pas la bonne terre végétale et les crues des cours d'eau des régions boisées ne sont pas trop brusques ni trop fortes.

Les forêts ont une bonne influence sur le climat : elles rendent les hivers moins froids et les étés plus frais; elles protègent les cultures et les habitations contre le vent.

Ajoutons encore que les forêts jouent aussi un rôle important dans la beauté du paysage. Que de tableaux variés elles nous offrent et quelle impression de force et de durée se dégage des grands arbres !

L'homme ne pourra jamais être assez reconnaissant envers les forêts de notre pays pour tout ce qu'elles lui donnent.

*Espèces principales* : Parmi les conifères il y a : l'*épicéa*, souvent appelé sapin; le *sapin blanc* ou *wuargnoz*, dont les aiguilles blanchâtres en dessous se terminent par deux pointes; le *pin sylvestre* ou *daille*, dont les aiguilles sont plus longues et toujours par deux; l'*arole*, aux aiguilles plus sombres et par groupes de cinq, arbre de la montagne par excellence; le *mélèze* ou *larze*, aux aiguilles courtes en touffes, d'un vert tendre, tombant en hiver. Il ne prospère bien que dans les endroits ensoleillés.

Parmi les arbres à feuilles caduques il y a : le *hêtre* ou *fayard*, dans le Bas-Valais, jusqu'à Martigny et dans le vallon de la Lizerne et au sud du Simplon, au Zwischbergental; les *chênes*, très communs, surtout sur les pentes sèches du Valais; les *érables*, dont quatre espèces se trouvent en Valais : l'*érable sycomore* ou *faux platane*, l'*érable à feuilles d'obier*, aux feuilles un peu arrondies, l'*érable plane*, aux feuilles très finement découpées, très rare, seulement à l'aval de St-Maurice, l'*érable champêtre*, plus petit. Le *bouleau*, à l'écorce blanche; les *ormes*, souvent taillés pour les feuilles, utilisées comme supplément de nourriture pour le bétail; le *frêne*, dont le bois flexible et fin est très recherché; les *aunes* ou *vernes*, les *tilleuls*, le *tremble*, le *peuplier blanc* ou *argenté*, etc.

*Protection des forêts* : La matière la plus importante qui entre dans la composition du bois est le carbone. Les feuilles et les aiguilles vertes prennent le gaz carbonique dans l'air, le décomposent, gardent le carbone et rejettent l'oxygène; ainsi les forêts purifient l'air. Les racines puisent dans la terre de l'eau qui contient des matières nutritives; cette eau monte dans les feuilles où elle se transforme en sève nutritive et se répand ensuite dans toute la plante en suivant la partie intérieure de l'écorce.

Il est donc très nuisible pour les arbres de gâter les feuilles, de casser ou de couper les branches et les rameaux, d'enlever une partie de l'écorce, d'y inscrire son nom.

Les semences des arbres à aiguilles se forment dans des cônes; ce sont de petites graines munies souvent d'une aile pour faciliter le transport par le vent; elles mûrissent en automne ou en hiver. (La poussière qui s'échappe au printemps est du pollen, nécessaire pour la formation de la graine).

Les petits arbres poussent très lentement; ils sont exposés à beaucoup de dangers : les chèvres et aussi d'autres animaux les mangent; le gros bétail les écrase en passant. Les hommes, en ramassant de la litière, arrachent ces petites plantes sans les voir et, de plus, ils enlèvent au sol la matière qui doit constituer la terre nourricière des arbres. Il ne faut pas ramasser la litière dans les forêts.

Les chèvres font beaucoup de mal aux arbres, elles coupent les bourgeons du sommet, ce qui empêche l'arbre de se dévelop-

per. Et, lorsque après de longues années de retard, il arrive à s'élever, il ne donne plus que du bois de qualité inférieure.

Il faut veiller à ne pas endommager les arbres lorsqu'on transporte ou dévale du bois et lorsqu'on abat des arbres.

Les bergers et les bûcherons font assez souvent du feu à la base des troncs d'arbres sous lesquels ils se mettent à l'abri. C'est très mal, car le feu atteint la résine et l'écorce, ce qui cause toujours un grave dommage à l'arbre et, de plus, peut se répandre et provoquer des incendies de forêts dont les conséquences sont souvent très graves.

On pratique parfois des entailles sur le tronc des résineux afin d'avoir des morceaux de bois imprégnés de résine (bois gras) utilisés pour allumer le feu. Les arbres ainsi taillés sont abîmés.

Il faut protéger avec grand soin les arbres des pâturages; placés vers la limite supérieure des forêts où ils ont beaucoup de peine à pousser et où ils sont d'une grande utilité comme abri pour le bétail, pour empêcher le sol d'être rongé et emporté par les eaux et aussi comme ornement de la montagne.

L'habitude si répandue aujourd'hui des « sapins de Noël » est néfaste pour les forêts. Il importe de ne choisir comme sapins de Noël que des arbres qui ne pourraient pas se développer normalement parce que trop serrés ou parce que sur un terrain défavorable. Le mieux serait de cultiver des sapins en pépinière destinés aux fêtes de Noël, on épargnerait ainsi beaucoup de jeunes arbres sauvages.

*Quand je suis parmi vous, arbres de ces grands bois,  
Dans tout ce qui m'entoure et me cache à la fois,  
Dans votre solitude où je rentre en moi-même,  
Je sens quelqu'un de grand qui m'écoute et qui m'aime.*

*Victor Hugo.*

---

## Les herbes sèches et le feu

En hiver et au début du printemps lorsque le temps est sec, on voit assez souvent, dans le Valais central, des flammes qui se répandent sur les pentes sauvages recouvertes d'herbes sèches. Ce sont des enfants et parfois même des adultes qui les ont allumées volontairement pour le plaisir de voir flamber ces herbes sèches. Ils prétendent que ce feu ne fait pas de mal et que les cendres ainsi produites sont un engrais qui active dans la suite la poussée des herbes nouvelles.

Ce sont là des idées fausses qu'il faut tâcher de corriger. Ces incendies d'herbes sèches *font toujours du mal* et peuvent avoir, dans certains cas, des conséquences très graves.

Beaucoup d'animaux sauvages de toutes sortes, surtout parmi les petits, sont ainsi détruits. Au printemps, des nichées d'oiseaux peuvent être anéanties.

Si les herbes ordinaires ne sont pas tuées, il y a certaines plantes plus délicates que le feu détruit facilement; tels sont, par exemple, les pins, les épicéas, les mélèzes, les chênes, etc. Après chaque incendie d'herbes sèches on voit des arbres qui meurent et surtout parmi les jeunes. Ainsi les pentes entre Charrat et Saxon et au-dessous de Baar-Nendaz sont entièrement déboisées parce qu'on y brûle chaque année les herbes sèches.

De plus, souvent le feu va plus loin qu'on ne l'avait prévu et ce sont des forêts qui deviennent la proie des flammes. Les exemples sont nombreux; nous ne citerons que la forêt de chênes brûlée aux Follaterres il y a quelques années. Ce sont alors des dégâts importants qui entraînent une grave responsabilité pour ceux qui ont mis le feu.

Et, enfin, cette manie de mettre le feu aux herbes sèches va directement contre les habitudes de prudence extrême qu'on devrait inculquer aux enfants, en ce qui concerne l'usage du feu, dans un pays comme le nôtre, où les incendies sont si fréquents et si dévastateurs pour des constructions en bois.

L'influence des cendres sur la pousse des herbes nouvelles est insignifiante, parce que la quantité de cendres obtenues est minime; si les pentes brûlées paraissent plus vertes dans la suite, c'est parce que les herbes sèches étant enlevées, on voit mieux les nouvelles pousses.

Les inconvénients et les dangers de ces incendies d'herbes sèches ont attiré l'attention de nos autorités. Sur la demande de la Commission pour la protection de la Nature, la question a été examinée par les forestiers, et le Conseil d'Etat a porté, en 1933, une défense de mettre le feu aux herbes sèches sous peine d'amende.

Nous prions le personnel enseignant de bien vouloir rappeler cette défense aux enfants et nous souhaitons que les gendarmes, les gardes-forestiers et les gardes-champêtres accomplissent énergiquement leur devoir pour mettre fin à une habitude si mauvaise

---

## La protection des animaux

Les enfants s'intéressent tout naturellement aux animaux, mais cet intérêt demande à être dirigé par les parents et le personnel enseignant.

Il faut éviter de développer chez les enfants la crainte exagérée des animaux en leur disant qu'ils risquent d'être attaqués,

mordus, empoisonnés, il faut au contraire les habituer à considérer les animaux comme des amis sauf quelques rares exceptions.

Nous conseillons beaucoup au personnel enseignant de porter de temps en temps des animaux vivants à l'école, de les montrer et de les expliquer aux élèves, surtout ceux qui sont considérés à tort par le public comme nuisibles ou répugnants comme les lézards, les orvets, les couleuvres, les grenouilles, les crapauds, les salamandres, les tritons et aussi les mollusques, les insectes, les araignées, les vers, etc.

Il est très important de corriger chez les enfants une certaine cruauté qui les porte à faire souffrir les animaux. Il faut leur répéter souvent que tous les animaux sont des êtres qui souffrent comme nous et que s'il en est qui sont nuisibles et qu'il faut détruire, il faut les tuer rapidement en les faisant souffrir le moins possible.

Le public place les animaux en deux groupes nettement tranchés : ceux qui sont utiles et ceux qui sont nuisibles. Une pareille distinction est le plus souvent impossible parce que les animaux sont à peu près toujours utiles par certains côtés et nuisibles par d'autres. Il faut pour les juger bien les connaître et considérer leur vie toute entière et non pas seulement une certaine époque. Et, en dernière analyse, on ne peut classer comme nuisibles que ceux qui causent des dommages plus importants que les avantages qu'ils nous apportent. Et enfin, il faut aussi tenir compte de la beauté, du mouvement qu'ils apportent dans la nature et savoir faire quelques sacrifices pour cette beauté tout comme nous les faisons dans d'autres domaines.

*Exemples d'animaux pris parmi les mammifères :*

*Les chats* sont utiles parce qu'ils détruisent les rongeurs et aussi parce que ce sont des animaux très jolis. Mais, en printemps, ils détruisent beaucoup de jeunes oiseaux. Il ne faut donc pas trop de chats et détruire ceux qui n'appartiennent à personne.

*Le renard* si beau et si intéressant est souvent considéré comme un voleur très nuisible, et cependant, à côté de certains dommages qu'il peut causer, il nous rend bien des services en détruisant beaucoup de mulots, de campagnols nuisibles.

*Le blaireau* ne cause que des dommages peu importants; on le détruit beaucoup trop, et on le fait souvent beaucoup souffrir.

*L'hermine* est ce petit animal au corps allongé, blanc en hiver et roux en été, avec l'extrémité de la queue noire, ce qui la distingue facilement de la *belette* plus rare chez nous. Beaucoup de personnes croient que l'hermine est venimeuse, qu'elle cherche à faire du mal à l'homme et aux animaux domestiques, et les enfants en ont peur. Ce joli petit animal est très intéres-

sant à observer, il n'est pas venimeux, ne fait aucun mal à l'homme; il est utile par les rongeurs qu'il détruit; peut-être cause-t-il par ci par là quelques dégâts aux oiseaux qui nichent par terre.

*L'écureuil* est un ornement de nos forêts, il ne fait aucun mal; il faut le laisser vivre et l'admirer. Les enfants sont portés à lui faire peur et à lui lancer des pierres.

*Les chauves-souris* nous sont très utiles par les insectes, les moustiques surtout, qu'elles détruisent. Elles ne présentent aucun inconvénient, elles ne sont pas venimeuses comme on le croit encore dans certains villages.

*Les rats, les souris, les mulots, les campagnols*, qui sont des rongeurs, causent des dégâts; les rats peuvent apporter des maladies. Il faut détruire ces rongeurs mais ne pas les faire souffrir. Par contre les *musaraignes* (mousets en patois), vivent d'insectes et sont à protéger. Protégez aussi la petite *souris rouge* des buissons qui est très jolie.

*Le hérisson* est souvent maltraité, gardé en captivité. Il faut le laisser libre et le protéger parce qu'il détruit des insectes et même des vipères.

*La taupe* au pelage noir est un excellent exemple d'animal utile et nuisible. Par les taupinières qu'elle fait, elle cause des dommages, mais par les vers blancs qu'elle détruit et qui constituent presque toute sa nourriture pendant toute l'année, elle est très utile. On sait tous les ravages des hannetons, soit comme vers blancs, soit comme adultes. Avant de tuer les taupes il faudra donc bien examiner leurs avantages et leurs désavantages.

---

## Protection des animaux domestiques

Les animaux domestiques sont sensibles, tout comme nous, aux bons et aux mauvais traitements. Ils souffrent du froid, de la chaleur, de la fatigue, d'une nourriture insuffisante ou mauvaise. Comme nous, ils sont guettés par les maladies.

Il faut donc traiter les animaux de notre mieux et leur éviter, dans la mesure du possible, les souffrances inutiles. Les sentiments de bonté, de douceur et de justice que nous cherchons à inculquer aux enfants le demandent, car ceux qui sont durs et méchants avec les animaux le seront aussi envers les hommes, envers tous les faibles.

Ainsi, il arrive que vaches, chèvres, moutons dans les prés, dans les mayens, dans les alpages, passent souvent, sans le savoir,



sur la propriété des voisins. Le cas est d'autant plus fréquent que les propriétés sont très morcellées. Il faut les ramener, mais ne pas les battre à grands coups de bâton ou de cailloux.

Les animaux de trait ou de bât, comme les chevaux et les mulets sont très souvent maltraités parce qu'ils ne se comportent pas comme on le désire; on leur demande des efforts exagérés, on les laisse stationner longuement au froid et à la pluie.

Plus près de nous, dans la maison, les chiens et les chats sont loin d'être épargnés.

Les animaux domestiques ont besoin, aussi bien que nous, d'air pur; néanmoins, on les laisse souvent croupir, au détriment de leur santé, dans des écuries mal conditionnées, sales et peu aérées. Les porcs, en particulier, sont souvent gardés dans des conditions déplorables.

Cependant, il y a un intérêt pratique à bien traiter les animaux domestiques, ils se développent mieux et nous sont ainsi d'un profit plus grand.

Les exemples de mauvais traitements infligés aux animaux domestiques, chez nous, sont très nombreux. Il sera facile au Personnel enseignant d'en choisir un certain nombre dans le milieu habituel de leurs élèves et de les commenter dans cette leçon.

---

## La chasse et le braconnage

Les animaux sauvages de notre pays font partie de la nature vivante; ils intéressent d'autant plus les hommes de notre époque que le goût pour la vie au grand air et pour les excursions, promenades, campings se répand dans le public en général.

Tout le monde aime à voir ces animaux pour le charme de leurs formes, de leurs couleurs et de leurs mouvements. Beaucoup s'intéressent à leur genre de vie, à leur organisation; les études entreprises sur les mœurs des animaux sauvages apportent une contribution précieuse à la connaissance de la vie dans ses manifestations si nombreuses et si variées. Les animaux de la montagne en particulier sont un attrait pour beaucoup d'étrangers qui viennent en séjour chez nous.

Cependant les hommes, du moins une partie d'entre eux, ont pris l'habitude de tuer les animaux sauvages, parce qu'ils représentent une ressource pour l'alimentation et pour des produits industriels ou encore parce que certains d'entre eux causent des dommages aux hommes, à leurs animaux domestiques et à leurs cultures, ou enfin tout simplement pour le plaisir de les surprendre et de les tirer.

L'intérêt que présente la chasse pousse souvent les chasseurs à tuer les animaux sauvages sans mesure et indistinctement, au point d'appauvrir le pays. De nombreuses espèces ont ainsi disparu ou sont presque éteintes chez nous. Dès lors, les autorités ont été amenées à réglementer la chasse.

En Suisse, la loi sur la chasse et la protection des oiseaux actuellement en vigueur est celle de 1925. Elle divise les animaux sauvages en deux groupes : ceux qui peuvent être considérés comme gibier et qui peuvent être tués par les chasseurs selon les indications de leur permis et ceux qui sont protégés et que l'on ne peut pas tuer.

Sont considérées comme gibier les espèces suivantes :

Le chevreuil, le chamois, la marmotte, le lièvre, le lapin de garenne, l'écreuil, le blaireau, le renard, la loutre, la martre, la fouine, le putois, la belette, l'hermine.

Les mâles du grand et du petit coq de bruyère, le lagopède, la bartavelle, la gélinotte, la perdrix grise, la caille, le faisan.

La grive draine, la grive litorne, les pigeons sauvages, les moineaux.

Les canards sauvages, les harles, la bécasse, les bécassines, les plongeurs, les grèbes, les râles, les poules d'eau, les foulques.

L'aigle royal, l'autour, l'épervier, le faucon hobereau, le faucon pèlerin, la corneille noire ou corbeau ordinaire, la pie, le geai de montagne, le geai ordinaire.

*Tous les autres animaux sauvages sont protégés* et même les chasseurs porteurs d'un permis n'ont pas le droit de les tuer.

Il est très regrettable que certains oiseaux devenus rares chez nous, comme l'aigle royal, le faucon pèlerin, le faucon hobereau puissent être tirés, on devrait les protéger.

Notons qu'il est interdit de tirer l'aigle royal dans son aire, d'y prendre les œufs ou les petits; on ne peut tuer l'aigle royal que pendant la période de chasse.

Les hérissons, les crécerelles, les buses, les chocards des Alpes ou corneilles à bec jaune ainsi que les jeunes marmottes et les jeunes chamois sont toujours protégés.

Il est interdit de capturer, de tuer des oiseaux protégés, d'enlever les œufs ou leurs petits et de détruire leurs nids intentionnellement pendant la couvaison.

L'article 28 prévoit que « les autorités scolaires doivent veiller qu'on apprenne aux enfants à distinguer les oiseaux protégés, qu'on les renseigne sur l'utilité de ceux-ci et qu'on leur inculque le devoir de les épargner. »

Pour encourager la destruction des animaux considérés comme nuisibles, les autorités cantonales donnent une prime pour

l'épervier, l'autour, le corbeau ordinaire, la pie, le geai. Ces primes donnent lieu à des abus; on tue souvent des animaux protégés qu'on ne distingue pas des espèces nuisibles. Il serait à souhaiter que ces primes fussent supprimées et qu'on se contentât de donner l'autorisation de tuer certaines espèces lorsqu'elles causent des dommages sérieux.

Sans méconnaître les plaisirs de la chasse, il est bon d'insister auprès des enfants sur les dangers des armes à feu et sur les accidents assez fréquents qu'elles occasionnent et aussi sur le fait que la chasse favorise les instincts de cruauté envers les animaux. Il est utile de bien indiquer les droits et les devoirs des chasseurs. Un permis de chasse ne donne pas le droit de tuer n'importe quel animal sauvage, mais seulement les espèces indiquées comme gibier. Les chasseurs doivent savoir distinguer ces espèces et ne pas tuer celles qui sont protégées, sans les connaître. Il est bon de redire souvent que nos animaux sauvages appartiennent à tout le monde et non pas seulement aux chasseurs.

Le braconnage est le fait de chasser ou de pêcher sans permis ou par des moyens défendus. Les braconniers font beaucoup de mal parce que, en général, ils tuent tout sans distinction, en particulier les jeunes et les femelles. Nous avons entendu des braconniers raconter avec vantardise qu'ils avaient tué des truites au moment de la reproduction et détruit ainsi des milliers d'œufs.

Souvent les braconniers tuent les animaux par des moyens défendus : ils creusent les terriers des marmottes endormies et dépeuplent le pays. Ils utilisent du poison, au risque de tuer d'autres animaux; ils dissimulent des pièges dangereux, même pour l'homme, et causent aux animaux qui se font prendre des souffrances horribles avec une insensibilité révoltante.

Et enfin, il y a les amendes, très fortes, surtout dans les districts francs. Les braconniers qui sont pris oublient souvent qu'ils sont en faute et ne ménagent aux représentants de l'autorité qui font leur devoir ni la haine, ni les mauvais traitements. Souvent même la population prend le parti des braconniers contre l'autorité.

Il importe donc d'apprendre à la jeunesse à condamner le braconnage sous toutes ses formes et à respecter les lois de notre pays établies pour le bien général. Si le braconnage est toujours une mauvaise action, il l'est surtout dans les districts francs dont la surveillance coûteuse est payée par le peuple, pour maintenir intacte notre faune.

L'éducation du peuple en ce qui concerne la chasse et le braconnage laisse encore beaucoup à désirer en Valais, c'est par la jeunesse qu'il importe de l'entreprendre.

---

## Réserves et districts francs du Valais

La chasse exagérée et le braconnage avaient beaucoup appauvri la faune du Valais, et même certaines espèces comme le cerf, le bouquetin, le gypaète barbu, avaient été complètement exterminées.

Pour sauver les animaux qui existaient encore, on créa, il y a une trentaine d'années, des districts francs, c'est-à-dire des régions montagneuses assez étendues dans lesquelles la chasse serait complètement interdite et qui seraient gardées spécialement. Ces districts francs sont placés sous la haute surveillance de la Confédération, qui prend à sa charge la moitié des frais, qui en fixe les limites et prescrit une surveillance sévère. Sauf des cas exceptionnels et avec l'assentiment du Conseil fédéral, il est interdit d'y tuer même les carnassiers et les oiseaux de proie. Le but poursuivi par les districts francs est donc *la protection et la conservation de la faune toute entière de nos montagnes*.

En Valais, il y a trois districts francs fédéraux :

1. Celui de *Ferret*, qui comprend les forêts et pâturages situés entre la vallée de Ferret et celle d'Entremont. On y compte environ 400 chamois et 350 chevreuils. En 1926, on y a introduit 5 cerfs; ils s'y sont bien développés; on en compte aujourd'hui une soixantaine. En 1931, on y a lâché 18 grands coqs de bruyère provenant de la Hongrie. Ils se sont dispersés, on en voit plus.

2. Le district franc du *Pleureur*, qui comprend une importante partie de la vallée de Bagnes, dans la région de Fionnay et une partie du Val des Dix, dans la vallée d'Hérens. Les chamois y sont très nombreux, plus de 500, l'aigle royal et le grand duc y nichent. En 1928-29, on y a introduit 9 bouquetins et encore 5 jeunes en 1933, il y en a actuellement une trentaine.

La disparition du bouquetin de toutes les Alpes suisses fut une grande perte pour notre pays; les chasseurs et les braconniers ne se sont peut-être pas rendus compte du mal qu'ils commettaient en exterminant ce bel animal. Pour le faire revivre dans nos montagnes, la Confédération, la Ligue et des amateurs ont consenti de grands sacrifices financiers. Il est très heureux que le Valais aie sa colonie de bouquetins, protégeons-les avec grand soin afin qu'ils se multiplient et se répandent peu à peu dans toutes nos montagnes.

3. Le district franc de *Derborence*, qui comprend tout le valon de la Lizerne, sur Ardon, et une partie des montagnes de Chamason et de Fully. Les chamois y sont nombreux, environ 500, les chevreuils commencent à s'y multiplier, il y en a une dizaine. L'aigle royal y niche.

*La Réserve et le district franc d'Aletsch*, dans le Haut-Valais, créés par la Ligue suisse pour la Protection de la Nature.

La Réserve établie en 1933 comprend la plus grande partie de la forêt d'Aletsch. Là, la nature est laissée tout à fait à elle-même, comme dans le parc national des Grisons. On ne peut pas y couper d'arbres, ni y conduire du bétail; il est défendu d'y cueillir des fleurs. Des études y sont faites par des naturalistes.

Le district franc entoure la réserve et comprend à peu près tout le versant droit de la vallée du Rhône, depuis le glacier de Fiesch jusqu'à Goppenstein, au-dessus de la ligne du Lötschberg, ainsi que la rive gauche de la vallée de Lötschen. Cet immense district franc est encore très pauvre en animaux; il vient d'être créé. On espère qu'ils s'y multiplieront; on y a aussi introduit des cerfs, 14 en 1934.

La conservation des animaux qui sont l'ornement de nos montagnes est importante pour le Valais, pays de tourisme. Bien des étrangers viennent chez nous pour admirer et pour étudier ces animaux.

Les habitants du pays ont intérêt à les conserver, parce que, eux aussi, vont à la montagne et sont heureux de les admirer.

De plus, les districts francs procurent des avantages aux chasseurs; comme ces territoires ne sont pas fermés, un certain nombre des animaux qui s'y multiplient s'en vont dans le voisinage, où les chasseurs peuvent en profiter.

Parfois certains animaux sauvages peuvent causer des dégâts. On les exagère beaucoup, le plus souvent, ils ne sont pas graves, et on devrait les accepter dans l'intérêt général.

Le braconnage, surtout dans les districts francs dont la surveillance est coûteuse, doit être considéré comme une mauvaise action. Nous serions très reconnaissant envers le personnel enseignant d'insister sur ce point auprès de la jeunesse, afin de corriger peu à peu la mentalité générale des Valaisans au sujet du braconnage.

---

## Utilité des oiseaux

La question de l'utilité des oiseaux est difficile et souvent très mal comprise. Lorsqu'un oiseau cause quelque dommage à un endroit donné on le déclare nuisible, on le tue et on demande sa destruction dans tout le canton.

Un oiseau n'est jamais complètement utile ni complètement nuisible, ainsi le merle, utile en général par les insectes qu'il détruit, peut manger des raisins.

Avant de déclarer qu'un oiseau est nuisible il faut examiner avec soin le bien qu'il fait dans tout le cours de l'année et voir si les dégâts qu'il peut causer à un moment donné ne sont pas inférieurs aux avantages qu'il nous procure.

Il faut tenir compte aussi du fait que certains oiseaux carnivores, en détruisant des animaux malades, peuvent arrêter des épidémies parce que les malades, moins agiles, sont pris plus facilement. On cite comme exemple les aigles qui prennent les marmottes malades.

Enfin les oiseaux par leurs chants, par leurs formes élégantes et leurs couleurs si belles, par leurs mouvements si agiles, si gracieux sont un élément de beauté dans la nature. Il faut savoir consentir quelques sacrifices pour payer cette beauté, tout comme on le fait dans tant d'autres domaines.

---

## Nourrissage des oiseaux pendant l'hiver

Bien des personnes encore n'ont pas l'idée qu'en hiver, lorsqu'il gèle et que le sol est recouvert de neige, certains oiseaux ne savent pas où trouver à manger. Si nous ne mettons pas de la nourriture à leur portée, un bon nombre sont menacés de périr de faim, car les oiseaux ne résistent pas longtemps au jeûne. En reconnaissance pour tous les services qu'ils nous rendent en détruisant les chenilles et les insectes nuisibles pensons à leur venir en aide. Nous serons récompensés par le spectacle charmant qui s'offrira à nous, car les oiseaux deviennent vite confiants envers ceux qui les aiment et les protègent, et puis nous les retiendrons ainsi dans notre voisinage pendant l'été.

*Distributeurs de nourriture* : On peut placer la nourriture sur les rebords des fenêtres, sur des balcons, sur des galeries ou dans des abris disposés en plein air. On peut très bien les arranger soi-même, l'essentiel est que la nourriture soit à l'abri de la pluie et de la neige afin qu'elle ne se gâte pas. (Les personnes qui désiraient se procurer des appareils spéciaux pour mettre la nourriture pourraient s'adresser à Ph. Wasserfallen, à Neuchâtel).

*Epoque* : Il ne faut pas commencer trop tard, ni cesser trop tôt; suivant les hivers, ce sera de novembre en mars.

*Choix des aliments* : On peut donner aux oiseaux des miettes de pain, même des restes de viande et de légumes, pourvu qu'ils ne soient pas gâtés ni trop salés. Il faut surtout leur donner des graines : graines mélangées, chanvre, tournesol, etc., et aussi des noix ouvertes. On trouve ces graines dans les magasins. La graisse leur est très utile, on peut suspendre des morceaux de lard ou

bien faire fondre de la graisse dans laquelle on mélange des graines, des miettes de pain. On coule cette masse dans un pot ou un moule, on la laisse se refroidir et durcir.

Pour éviter le gaspillage par les moineaux, on peut mettre les graines dans de petits récipients suspendus à des ficelles; les noix ouvertes peuvent être placées dans de petits sacs crochetés et suspendus. On peut aussi suspendre le mélange de graisse et de graines. Ainsi les moineaux n'oseront pas s'y aventurer.

Pour les merles on mettra par terre, dans les jardins, à l'abri de la neige, des poires ou des pommes blettes. On peut mettre aussi dans les mêmes endroits du marc de raisin, car avec ses nombreux pépins il attire beaucoup d'oiseaux pendant l'hiver.

N'oublions pas que les oiseaux ont besoin d'eau, en hiver comme en été, ils boivent beaucoup et souvent. Si la fontaine est gelée, cassons la glace afin de leur ménager un espace libre ou mettons une soucoupe sur la fenêtre, quitte à en renouveler l'eau fréquemment s'il gèle.

*Espèces d'oiseaux :* Il y a les moineaux, toujours les plus nombreux, puis les pinsons, en hiver les mâles seuls restent chez nous, les femelles émigrent vers le sud. On les reconnaît aux taches blanches des ailes; les verdiers au plumage vert et jaune, et par les grands froids le pinson des Ardennes, si beau par son plumage orange. Il y aura le merle, connu de chacun, puis le groupe des mésanges; la grande charbonnière avec la tête noire, deux taches blanches de chaque côté et les flancs jaunes; la mésange nonnette avec le dessus de la tête noire et les côtés blanchâtres, le corps gris. Les autres mésanges sont plus craintives et ne viennent que rarement; la mésange bleue, toute petite, au plumage bleu clair, blanc et jaune, puis la petite charbonnière ou mésange noire, dont la tête est noire avec une tache blanche sur la nuque et deux taches blanches de chaque côté; la mésange huppée avec des plumes dressées sur la tête.

Un oiseau très familier aussi est la sitelle, reconnaissable aux teintes gris-bleu sur la tête et le dos, tandis que le dessous du corps est jaunâtre. Elle grimpe le long des arbres souvent en descendant.

D'autres oiseaux comme le gros-bec, le pic épeiche, noir et blanc, un peu rouge sur la tête, viendront parfois, mais plus rarement.

En se donnant un peu de peine pour nourrir les oiseaux on a l'occasion d'observer une foule de choses intéressantes et on apprend à les connaître et à les aimer. Nous recommandons vivement au personnel enseignant d'intéresser les enfants au nourrissage des oiseaux.

---

## Protection des oiseaux

Il est bien certain que les oiseaux diminuent chez nous, et cela pour des raisons diverses.

Les peuples du Midi, très mal éduqués au point de vue de la protection des oiseaux, en tuent beaucoup pendant les migrations.

La mise en culture des terrains sauvages et buissonneux où les petits oiseaux trouvent leur nourriture et leur abri est néfaste pour eux. Il faudrait du moins conserver quelques buissons sur les mauvais terrains.

On introduit assez souvent des oiseaux étrangers comme gibier; ils sont le plus souvent malades et répandent leurs maladies chez les oiseaux du pays. Ainsi l'introduction de la perdrix grise a provoqué la diminution de la bartavelle.

Les insecticides avec lesquels on traite les arbres fruitiers causent probablement la mort de certains oiseaux qui mangent ces insectes empoisonnés. Cependant l'emploi des insecticides est nécessaire parce que les oiseaux n'arrivent pas à débarrasser les arbres de tous leurs insectes.

Les primes que l'on donne encore si facilement dans notre canton pour encourager la destruction des oiseaux considérés comme nuisibles exercent une influence néfaste. Comme ni les chasseurs, ni les gardes, ni les gendarmes n'ont une connaissance suffisante des oiseaux, on donne très souvent des primes pour des oiseaux protégés par la loi. Nous admettons qu'on détruise certains oiseaux, comme l'épervier, l'autour, la pie commune, mais nous demandons la suppression des primes qui répandent dans le peuple l'habitude de tuer les oiseaux indistinctement, souvent même les oiseaux rares que l'on ne connaît pas.

Les enfants surtout détruisent des oiseaux; en gardant leur bétail ils trouvent des nids, ils effrayent les parents qui abandonnent facilement le nid, ils emportent les œufs et les petits qui meurent toujours. Il y en a même qui jettent des cailloux contre les nids qu'ils ne peuvent atteindre. Ce cas nous a été signalé d'enfants jetant des pierres contre des nids de bergeronnettes, dans les digues de la Morge. Il y a encore beaucoup à faire en Valais pour l'éducation des enfants au sujet de la protection des oiseaux; nous insistons vivement auprès du personnel enseignant pour qu'il profite de chaque circonstance, surtout au printemps, afin de corriger la tendance méchante et destructive des enfants en ce qui concerne les oiseaux et leurs nids.



Signalons encore l'utilité des nichoirs artificiels s'ils sont bien compris et surtout bien placés.

Nous avons parlé déjà du nourrissage hivernal et du rôle néfaste des chats.

Nous ne voyons pas de meilleur moyen de protection que celui d'initier peu à peu les enfants à la connaissance des espèces d'oiseaux qu'ils ont l'occasion de voir. Il faut pour cela leur expliquer très simplement et très clairement les caractères distinctifs des espèces en profitant surtout des occasions où un oiseau peut être observé, pendant qu'on l'entend chanter. Il faut attendre qu'une espèce soit bien connue avant de passer à une autre. Ainsi l'intérêt de l'enfant s'éveille et il devient très vite et pour toute sa vie un excellent protecteur des oiseaux.

### Protection des petits passereaux

Parmi les petits passereaux, très nombreux, certaines espèces sont particulièrement intéressantes et relativement faciles à reconnaître.

*Les mésanges* sont très utiles parce que, durant toute l'année, elles recherchent les insectes, leurs larves et leurs œufs sur les arbres. Douées d'une vue excellente, et d'une agilité merveilleuse, elles inspectent tout, l'écorce du tronc et des branches, les rameaux et les feuilles. Elles débarrassent ainsi les arbres sauvages et les arbres fruitiers d'une grande quantité d'insectes. On distingue *la mésange grande charbonnière*, la plus commune, *la mésange nonnette*, *la mésange huppée*, *la mésange bleue* et *la mésange à longue queue*.

*Les hirondelles* se nourrissent exclusivement d'insectes pris au vol. Près des habitations on distingue surtout *l'hirondelle de cheminée*, portant une tache rousse sous le bec et du blanc sale sur le dessous du corps et *l'hirondelle de fenêtre* dont tout le dessous du corps est blanc. *Le martinet noir* a la même taille que les hirondelles, tandis que le *martinet alpin* est gris et plus grand. Les martinets ont les mêmes mœurs que les hirondelles.

*Les bergeronnettes* ou hoche-queue se tiennent le plus souvent près des eaux où elles trouvent facilement des larves d'insectes aquatiques. On distingue *la bergeronnette grise* et *la bergeronnette jaune*, que les enfants reconnaissent facilement au mouvement de la queue.

Près des eaux, on voit souvent un oiseau gros comme un merle avec une tache blanche sous le cou. C'est le *merle d'eau* ou *Cincla*. Il se nourrit surtout de mollusques, de larves et d'insectes aquatiques; on le trouve aussi bien le long des torrents de montagne dépourvus de poissons, que le long des rivières poissonneuses. C'est un oiseau protégé; il n'est pas à craindre pour les poissons.

*Le merle noir* se tient surtout près des maisons, dans les jardins et les parcs. Son chant est très beau; il détruit beaucoup de limaces et d'insectes, mais il cause parfois quelques dommages à certains fruits. En général il est beaucoup plus utile que nuisible.

En montagne on trouve *le merle à plastron*, caractérisé par une grande tache de blanc plus ou moins pur sur la poitrine.

*Le rossignol* au plumage gris-roux est remarquable par la variété et la beauté du timbre de son chant. On le trouve surtout dans les endroits buissonneux de la plaine et des coteaux inférieurs. Il continue son chant pendant la nuit.

*Le rossignol de muraille* a la queue rouge; il se distingue du *rouge-queue* ordinaire par une cape blanche sur la tête, du moins chez le mâle. Les rouge-queue sont surtout fréquents près des chalets dans la montagne.

*Le pinson*, facile à distinguer par les taches blanches des ailes, est très répandu chez nous, aussi bien près des maisons qu'en pleine nature sauvage. Son chant, très connu, est gai, sonore et enthousiaste.

Dans nos montagnes, au-dessus des forêts, jusque très haut sur les alpages, près des neiges persistantes, on trouve *le pinson des neiges* ou *niverolle*. De grandes taches blanches caractérisent cette belle espèce qui anime joyeusement la solitude de la montagne.

*Le chardonneret* est facile à reconnaître par le jaune d'or de ses ailes et la tache rouge qui entoure la base du bec.

Sous les buissons, entre les pierres et les tas de bois, on voit souvent un petit oiseau brun-roux, trapu avec la queue redressée, c'est *le troglodyte*. Son genre de vie ressemble un peu à celui d'une souris; il est presque toujours à terre où il recherche toutes sortes d'insectes, d'araignées. Parfois il mange aussi des baies.

*Le rouge-gorge* répond bien à son nom par la grande tache rouge de sa poitrine.

Signalons encore trois espèces de passereaux qui grimpent : *le grimpeur*, tout petit oiseau gris picotté de blanc. Il grimpe lestement le long des troncs d'arbres en montant, s'appuyant sur sa queue. *La sitelle*, plus grande, d'un gris bleu sur la tête et sur le dos; elle descend souvent le long des troncs d'arbres; *le tichodrome* aux ailes rouges qui ne grimpe que sur les rochers et les murs. En été il habite la montagne; en hiver il descend et visite les vieux murs et les rochers, dans la plaine ou les vallées.

Il y a encore beaucoup d'autres passereaux plus difficiles à déterminer ou moins répandus.

Le meilleur moyen d'éduquer les enfants dans le sens de la protection des oiseaux est de leur faire connaître peu à peu les espèces par quelques caractères distinctifs bien choisis. Pour évi-

ter la confusion dans leur esprit, il importe de ne leur décrire qu'une ou deux espèces à la fois, en commençant par les plus communes et les plus faciles à reconnaître.

Nous ne saurions assez recommander au personnel enseignant de profiter de toutes les occasions où des oiseaux vivants peuvent être directement observés par les enfants, comme les sorties, les promenades, le nourrissage hivernal, les époques des migrations et des nids.

## Famille des Corvidés

Dans l'ordre des passereaux on a classé non seulement les petits oiseaux, mais aussi de grandes espèces qui forment la famille des Corvidés ; voici les principales :

*Le grand corbeau* : on le distingue par sa grande taille, son vol plané, son cri rauque, assez semblable au japement d'un chien. Il vit en montagne, isolé ou par couples. En Valais, il est rare; on devrait le protéger, malgré quelques petits dommages qu'il peut causer.

*La corneille noire*, connue chez nous sous le nom de *corbeau ordinaire*. Espèce répandue qui mange surtout des graines, des vers, des larves, des insectes, des mollusques, des grenouilles, des reptiles, mais aussi des œufs et des petits oiseaux. Quand les corbeaux deviennent trop nombreux, il est donc indiqué de les restreindre.

*Le freux* : se distingue facilement de l'espèce précédente par l'absence de plumes vers la base du bec. Il est rare en Valais.

*Le choucas* : espèce plus petite, avec le bec et les pattes noires, mais dont *les plumes du cou sont grises*. Son régime alimentaire ressemble à celui des corbeaux. Il est fréquent dans le Bas-Valais.

*Le chocard alpin* : est cet oiseau noir avec le bec jaune et les pattes jaunes ou rouges qui se tient généralement en troupe. On lui donne aussi le nom de *corneille à bec jaune* et, par confusion, il en est qui le désignent, en Valais, sous le nom de choucas.

Le chocard vit en montagne pendant l'été; on le voit jusque sur les plus hauts sommets où il aime à rendre visite aux touristes pendant leurs pique-niques. Il se nourrit de baies sauvages, d'insectes, de vers, de mollusques, de lézards. En hiver, il descend dans les vallées; à Sion, à Montreux, on le voit tout l'hiver; il devient familier depuis qu'on le nourrit.

Cet oiseau, au vol plané si souple et si beau, exécute souvent des tours d'acrobatie aérienne fort intéressants, surtout en montagne. Il sait utiliser les courants d'air chaud qui remontent le

long des parois de rochers pour s'élever sans effort. Arrivé au sommet, il ferme les ailes, se jette dans le vide, pour recommencer son ascension.

Le chocard est protégé par la loi de 1925 comme oiseau utile; il importe de bien le faire connaître, parce que, actuellement encore, il est certaines personnes qui le tuent croyant qu'il cause des dégâts comme les corbeaux. Protégeons cet oiseau si intéressant et si beau, qui anime joyeusement la solitude de la montagne.

*Le geai ordinaire* : avec de petites plumes bleues sur les ailes. Sa nourriture est variée, végétale ou animale : glands, faines, fruits divers, insectes, vers, reptiles, souris, jeunes oiseaux. Les geais causent parfois certains dommages; la loi permet de les tuer.

*Le geai de montagne ou casse-noix* : brun avec de petits points blancs sur la poitrine, une bordure blanche à l'extrémité des plumes de la queue. Il est peu carnivore et se nourrit surtout de fruits divers, en particulier des graines des conifères et surtout des aroles. En transportant les cônes pour les défaire dans des endroits favorables, comme les troncs d'arbres, les blocs, ou encore pour les cacher dans quelque trou comme réserve, il en laisse tomber et contribue ainsi à la dissémination des arbres, d'où son utilité. Le fait qu'il mange les graines d'aroles n'est pas grave, ces arbres produisent des fruits en si grande quantité.

*La pie commune* : au plumage blanc et noir, avec sa grande queue, est assez répandue en Valais. Elle mange des insectes, des vers, des mollusques, des graines et aussi des œufs et des petits oiseaux dans les nids. On donne une prime pour encourager sa destruction; toutefois on a supprimé, avec raison, la prime pour les œufs de pie, parce que ces œufs ressemblent à ceux d'autres oiseaux protégés et parce que leur recherche par les enfants favorisait l'habitude du dénichage des oiseaux.

*Les pies-grièches* comprennent plusieurs espèces assez peu répandues chez nous. La distinction entre celles qui causent des dégâts et celles qui sont utiles étant difficile, on a pensé qu'il valait mieux les protéger toutes.

En général, les oiseaux de la famille des Corvidés peuvent causer certains dommages, mais il nous rendent aussi des services.

## Les rapaces ou oiseaux de proie

Les oiseaux qui font partie de l'ordre des rapaces possèdent un bec fort, crochu, des doigts terminés par des griffes recourbées, appelées serres. Ils se nourrissent de proies vivantes ou mor-

tes. On distingue les rapaces diurnes qui chassent pendant le jour, et les rapaces nocturnes qui chassent au crépuscule ou pendant la nuit.

### Rapaces diurnes

*La crécerelle* ou *criblette* se distingue par sa petite taille, par la teinte rousse des plumes sur le dos et par le fait qu'elle s'immobilise souvent dans l'air en battant des ailes pour guetter une proie. Elle se nourrit surtout d'insectes, de rongeurs et de petits reptiles; le 96 % de sa nourriture se compose d'animaux nuisibles à l'agriculture; elle est donc très utile, c'est pourquoi elle est protégée par la loi fédérale. Malheureusement beaucoup de gens et même la plupart des chasseurs qui devraient déterminer les espèces d'oiseaux avant de les tuer, les confondent trop souvent avec le petit épervier et les massacrent sans pitié.

*La buse*, grand rapace, assez fréquent; elle vole souvent isolée, décrivant de grands cercles. Elle mange surtout des campagnols, des mulots, des taupes et quantité de sauterelles et de hannetons. Beaucoup de gens ignorants ont accusé la buse de tous les méfaits et ont recommandé sa destruction. L'examen du contenu de l'estomac d'un grand nombre d'individus l'a complètement réhabilitée; aussi est-elle protégée par la loi fédérale comme un oiseau utile.

*L'épervier*, petite espèce, de la taille d'une crécerelle dont il se distingue par le dos brun et par des raies sombres transversales et ondulées sur le dessous du corps. Il fait activement la chasse aux petits oiseaux et, de ce fait, il est nuisible.

*L'autour*, connu aussi chez nous sous le nom de *grand épervier*. Chez les jeunes de l'année, la poitrine et l'abdomen sont d'un blanc jaunâtre avec des raies longitudinales brunes, assez grandes, ayant la forme de points d'exclamation. Chez les adultes, ces raies prennent une forme transversale et ondulée. L'autour s'attaque aux oiseaux de basse-cour et aussi aux oiseaux sauvages, aux lièvres, etc., il est nuisible.

*Le milan noir* se distingue de la buse et de l'autour par sa teinte brune foncée et par la queue dont les plumes du milieu sont plus courtes que celles des extrémités. Il est fréquent dans le Bas-Valais. C'est un oiseau protégé.

*L'aigle royal* est le plus gros de nos rapaces, son envergure dépasse deux mètres. Il vit en montagne, niche dans les rochers, se nourrit d'animaux morts, attaque aussi les animaux vivants comme les marmottes, les lièvres, certains oiseaux et, parfois, des agnaux, rarement de jeunes chamois, car ceux-ci sont protégés par leurs mères. On l'a parfois accusé de prendre des petits enfants; nous n'avons connaissance d'aucun fait de ce genre vrai-

ment prouvé. Lorsqu'un enfant disparaît dans un torrent ou dans des rochers, on dit volontiers qu'un aigle l'a pris. Un cas de ce genre s'est présenté à Miège il y a quelques années. Un aigle ne peut pas emporter un poids de plus de 10 kg. Or à 2 ans un enfant pèse 10  $\frac{3}{4}$  kg., à 3 ans 14 kg., à 5 ans 18  $\frac{1}{2}$  kg.

A la suite d'enquête et d'études sérieuses, il a été décidé de protéger l'aigle royal au moins partiellement; la loi fédérale de 1925 interdit de tuer l'aigle dans son aire, d'y prendre les œufs ou les petits. Par contre il est permis aux porteurs d'un permis de le chasser en automne, pendant la période de chasse.

La protection de l'aigle royal, malgré certains dommages qu'il peut causer, est motivée par le fait qu'il est devenu rare dans nos Alpes et qu'il risque de disparaître tout comme a disparu le Gypaète barbu ou Lämmergeyer au cours du siècle dernier. On prétend parfois qu'il y en a trop, cinq à six ou même plus dans une seule vallée, dit-on. Ces indications sont des erreurs d'observateurs ou de gardes qui, de loin, les confondent avec d'autres rapaces. Le contrôle exact doit être fait par les aires occupées chaque année; or, elles sont en petit nombre.

Même s'il occasionne quelques dommages, nous devons nous efforcer de conserver l'aigle royal dans nos Alpes à cause de sa grande beauté et de l'intérêt scientifique qu'il présente et aussi parce qu'il exerce sur le gibier une certaine police sanitaire en faisant disparaître des animaux malades qui sont moins agiles et, de ce fait, plus facilement capturés. Ainsi certaines épidémies peuvent être arrêtées.

### Rapaces nocturnes

Ils sont caractérisés par un plumage souple d'où leur vol silencieux, par une tête ronde avec de grands yeux, très beaux, entourés de plumes rayonnantes. Leur pupille est très dilatable; dès lors ils peuvent voir dans une faible lumière, par contre ils sont éblouis par la pleine lumière du jour. Ils se nourrissent avant tout de rongeurs : rats, souris, campagnols, mulots; de reptiles, d'insectes, de limaces, etc. Ce sont donc des oiseaux très utiles qu'il faut protéger avec le plus grand soin.

On distingue les hiboux qui diffèrent des chouettes par des plumes dressées sur la tête comme des cornes. Il y a le *grand duc*, magnifique espèce devenue rare chez nous; on l'a trop chassé et il se tue parfois contre les fils électriques. Puis le *moyen duc* et le *petit duc*.

Parmi les chouettes on distingue surtout :

*L'effraie*, dont le dessous du corps et l'intérieur des ailes est presque blanc. Son cri ressemble au ronflement d'un homme dormant la bouche ouverte. C'est la crainte stupide qu'elle inspire qui lui a valu son nom.

*La chouette hulotte* : grande espèce de teinte fauve. Elle se tient surtout dans les vieux arbres. Son cri, qu'on entend pendant les nuits de printemps peut se traduire par « hou... hou... hou-houhouhou ».

*La chouette chevêche*, petite espèce, d'un brun assez sombre; elle craint moins la lumière du jour que les autres. Son cri est assez perçant et peut se traduire par un « huit » bref et souvent répété.

Bien des préjugés existent encore au sujet des rapaces nocturnes; on redoute leur chant un peu étrange, mais qui ne manque pas de beauté; on croit que leur présence est l'annonce d'un malheur.

Il importe de détruire ces préjugés chez les enfants des écoles et de leur enseigner combien les rapaces nocturnes sont beaux, utiles et intéressants.

---

## Protection des reptiles

Les reptiles sont représentés en Valais par les lézards, l'orvet, les couleuvres et les vipères.

Les vipères seules sont venimeuses et présentent un certain danger, mais les hommes connaissent très mal ces espèces et les tuent toutes sans distinction.

Les enfants massacrent parfois les petits *lézards gris*, si jolis et si inoffensifs; ils maltraitent surtout les *lézards verts*, les tuant à coup de cailloux. Les lézards verts sont magnifiques, ils sont originaires du Midi et ont pénétré chez nous par la vallée du Rhône; ils sont utiles par le fait qu'ils mangent des insectes et des limaces. Ils n'ont pas de venin et leur morsure n'a aucun inconvénient; enseignons donc aux enfants à les protéger et à les admirer.

L'*orvet* est tout à fait inoffensif, très joli et utile. Il faut apprendre aux enfants à le distinguer des serpents par sa tête petite et arrondie, par sa queue épaisse à l'extrémité et par la couleur brune uniforme de son corps chez les adultes, mais rayée de bandes noires longitudinales chez les jeunes. Le meilleur moyen de les faire aimer des enfants est d'en porter en classe et d'en montrer les caractères.

La différence entre les couleuvres et les vipères est parfois difficile à distinguer, surtout à distance. Les vipères ont deux dents plus longues que les autres à la mâchoire supérieure, à leur base se trouvent les glandes à venin; les couleuvres n'en ont pas.

Les vipères ont la tête plus élargie, plus plate, entre les deux yeux, sur la tête, il n'y a que de petites écailles comme dans le cou, la pupille est allongée et la queue courte. La couleur est variable: taches noires assez grandes sur un fond gris ou rougeâtre, ou même complètement noires. Dans ce cas, la tache en forme de V sur la tête n'existe pas; il ne faut donc pas s'y fier.

Les couleuvres ont de grandes plaques sur la tête, une pupille ronde, la queue plus longue. La taille et les couleurs sont variables suivant les espèces.

On trouve trois espèces de couleuvres en Valais : 1) la *couleuvre à collier*, grise avec de petites taches noires, un collier jaune derrière la tête, petite en général, ne dépasse pas 90 cm.; elle séjourne souvent dans l'eau ou près des eaux; elle nage très bien. 2) La *couleuvre lisse* (écailles sans la rainure médiane), grise avec de petites taches noires, ne dépasse pas 60 cm.; très répandue et souvent confondue avec la vipère. 3) La *couleuvre d'Esculape*, verdâtre sur le dos avec de petits picots blancs, jaune pâle en dessous, longue de plus d'un mètre, parfois 1 m. 60.

Ces couleuvres sont utiles parce qu'elles détruisent beaucoup de rongeurs; elles sont inoffensives pour l'homme; on devrait apprendre aux enfants à les connaître et à ne plus les tuer, surtout la grande couleuvre d'Esculape, si facile à distinguer des vipères par sa taille et par sa couleur claire.

La *vipère aspic*, la seule qu'on trouve en Valais, a environ 50 cm. de long, elle atteint rarement 70 cm. Elle se trouve dans les endroits chauds et surtout en montagne où elle monte jusqu'à plus de 2400 mètres. Elle ne poursuit pas l'homme et ne mord que pour se défendre si elle est attaquée, ou se croit attaquée.

Il faut prendre quelques précautions quand on marche ou qu'on travaille dans les endroits où se trouvent des vipères. Protéger les jambes par des bottes, des bandes molletières ou d'épais bas de laine; faire attention quand on cueille des framboises, des myrtilles ou quand on prend des fascines, du foin avec les mains.

Si on est mordu, il faut tâcher d'agrandir la piqûre, presser fortement pour faire saigner avant que le venin ne se répande dans le corps. On conseille d'y mettre de l'ammoniaque. Puis il faut toujours s'adresser au médecin pour une injection de sérum antivenimeux, le plus tôt possible, car le sérum ne produit plus d'effet après 4 à 5 heures.

Près des endroits habités, là où elles pourraient présenter un danger, il est indiqué de tuer les vipères, mais alors il faut le faire avec prudence et en les faisant souffrir le moins possible.

Nous pensons qu'une petite collection de couleuvres et de vipères conservées dans de l'alcool rendrait de très bons services dans chaque école pour la connaissance de ces espèces.

---



## La protection des poissons

Parmi les poissons qu'on rencontre en Valais, le plus important est la truite Fario. Sa couleur, sa taille et même sa forme sont très variables suivant qu'elle vit dans des lacs, dans le Rhône, dans des canaux ou dans des torrents.

On a introduit il y a assez longtemps, la truite arc-en-ciel. Elle est moins difficile pour la nourriture, par contre elle ne se reproduit guère chez nous et se déplace beaucoup.

Dans les lacs de Fully, de Barberine, de l'Ill, on a introduit une espèce de poisson de l'Amérique du Nord, le *Christivomer*, assez semblable à la truite.

Les espèces vivant dans des eaux moins froides et moins aérées comme les tanches, les chevaines sont peu importantes.

Les causes de destruction de la truite sont nombreuses chez nous. Ces poissons, surtout lorsqu'ils sont jeunes, sont très sensibles aux matières toxiques. Ainsi certains déchets provenant des usines de produits chimiques peuvent les empoisonner; le sulfate de cuivre, même en très petite quantité les tue. Il en est de même du purin et des eaux d'égouts. Il faut donc prendre garde de ne pas verser dans les eaux qui contiennent des truites des restes de produits employés pour traiter la vigne et les arbres fruitiers, de ne pas jeter dans les canaux des boîtes d'insecticides, de ne pas y laver des récipients ayant contenu ces matières.

Les barrages des usines électriques empêchent les truites de remonter le cours du Rhône ou des rivières pour aller pondre leurs œufs dans des endroits favorables.

En hiver, au moment des basses eaux, les usines mettent à sec les cours d'eau. Les poissons restent dans les gouilles où ils sont facilement capturés.

Les braconniers surtout font beaucoup de mal, en particulier au moment où les truites pondent leurs œufs. Elles sont alors moins sauvages, on détruit du même coup tous les œufs. Le braconnage des poissons est une mauvaise action qui cause de graves dommages, empêchant d'exploiter rationnellement nos cours d'eau, diminuant beaucoup les importantes ressources qu'ils pourraient fournir.

Le curage des canaux, surtout lorsqu'il est fait sans tenir compte des poissons et de leurs conditions de vie, peut causer beaucoup de mal. Il faut le faire le plus tard possible en printemps et non pas en hiver afin de ne pas détruire les œufs qui sont dans les graviers ou les alevins qui se cachent dans les herbes.

On devrait toujours laisser par ci par là quelques touffes d'herbes aquatiques afin que les truites puissent y trouver de la nourriture et un abri. On objecte que les canaux ne sont pas faits pour les poissons. Sans doute, mais si par une collaboration intelligente on peut les faire servir au dessèchement du pays et à la production des truites, leurs avantages n'en seront que plus grands.

La pêche est une ressource considérable et un délassement très hygiénique; une meilleure éducation des enfants et par eux du public à l'avenir, en ce qui concerne la protection des poissons, rendrait de grands services au pays et donnerait une valeur plus grande aux efforts faits en Valais pour multiplier les poissons : peuplement des rivières et des lacs de montagne, repeuplement de tous nos cours d'eau, multiplication des poissons par les méthodes de pisciculture.

---

## Les maisons du Valais

En Valais, les maisons de la plaine et des coteaux inférieurs sont généralement construites en pierre. Dans la montagne, où les forêts sont plus abondantes, ce sont les constructions en bois qui dominent; elles sont même à peu près exclusives dans beaucoup de villages.

Au point de vue des différents systèmes de construction, le Valais est, à lui seul, un petit monde, tant la variété des types de construction est grande. On distingue les maisons du Bas-Valais, formées par un mélange d'éléments burgondes, comme la grande cheminée en planches, avec un type ancien spécial au pays. A l'amont de Martigny, ce type s'accroît de plus en plus.

Dans la vallée d'Illiez, le même toit abrite le plus souvent la maison d'habitation, l'écurie, la grange et le grenier. Dans le Valais central et le Haut-Valais, la maison d'habitation, le raccard qui sert de grenier ou de gerbier, et la grange-écurie forment des constructions séparées.

Les bâtiments en bois sont toujours construits avec des madriers équarris, superposés et assemblés en coches.

Les raccards sont en général soutenus par de petits piliers surmontés de larges pierres plates pour empêcher les rongeurs d'atteindre les provisions de blé ou d'autres aliments qu'on y conserve.

Les toits sont couverts avec des tavillons, des bardeaux, des ardoises ou des dalles plus ou moins grossières.

En montagne surtout, les pièces sont basses, les portes et les fenêtres petites, afin de lutter plus efficacement contre le froid.

Les maisons du Valais, telles qu'on les construisait autrefois, sont très belles; elles cadrent fort bien avec le paysage; elles sont bien adaptées au genre de vie des habitants. Sous l'action prolongée d'un soleil ardent, les constructions en bois prennent une teinte bronzée du plus bel effet.

A notre époque, bien des Valaisans désireux d'attirer l'attention, de paraître modernes, sont tentés d'imiter les constructions des villes, même les plus extravagantes. On peut voir actuellement des bâtiments en béton ou en maigres plots de ciment, à toit plat, balcons en caisse de béton, s'élever au beau milieu des maisons en bois, dans tel ou tel village, jusque dans la montagne.

Nous prions les membres du personnel enseignant de dire et de redire, à toute occasion, aux enfants des écoles, que ces constructions sont laides partout, mais plus encore dans un village valaisan.

On objectera peut-être que les maisons anciennes du Valais manquent de confort et ne répondent plus aux besoins de l'hygiène et de la vie moderne. La réponse est facile : on peut parfaitement conserver le type des maisons d'autrefois et les rendre plus hygiéniques, plus conformes aux progrès réalisés dans l'art de bâtir. Ainsi, rien n'empêche d'augmenter la hauteur des pièces les dimensions des portes et des fenêtres, pour mieux utiliser l'air et la lumière. L'aménagement intérieur le plus pratique et du meilleur goût peut s'adapter parfaitement aux maisons du Valais.

Nous voudrions insister sur la façon de couvrir les toits. L'affreuse tôle ondulée pénètre partout, jusque dans les Mayens les plus retirés, à cause des grands avantages économiques qu'elle présente. Il importe de montrer à nos populations combien elle défigure l'aspect de nos villages, et de les engager avec beaucoup d'insistance et de persévérance, à faire les sacrifices voulus pour continuer à couvrir leurs toits avec des dalles, des ardoises, des tavillons, des bardeaux ou même avec des tuiles brunes, dont la teinte s'harmonise bien avec celle du vieux bois.

Si on tient à décorer certaines parties de la maison par des couleurs artificielles, comme les portes et les volets, que ce soit avec des couleurs qui s'harmonisent avec la teinte générale et non avec des couleurs criardes.

Que les fleurs ornent les fenêtres de nos maisons comme un sourire joyeux illumine un visage. Que l'ordre et la propreté règnent à l'intérieur comme à l'extérieur. Veillons à protéger les

constructions contre les intempéries par l'entretien bien attentif des toits.

Valaisans, restons attachés à nos maisons, inculquons cet attachement à nos enfants, apprenons-leur à chanter avec beaucoup de cœur et de conviction :

### LA CHÈRE MAISON

*O ma chère maison,  
Si vieille, si vieille,  
O toi qui sommeilles,  
Si vieille dans le vert gazon.  
Maison d'autrefois, témoin d'un autre âge,  
Portant enfouie au fond du feuillage,  
Tant de chers souvenirs des anciennes saisons.  
O ma chère maison,  
Mon nid, mon gîte,  
Le passé t'habite,  
O ma chère maison.*

*E.-J. Dalcroze.*

---

## Les villages Valaisans

Les maisons en bois qui forment les villages de la montagne sont si rapprochées que, souvent même, elles se touchent. Les inconvénients de cette manière de faire sont très graves. L'incendie d'une construction se communique nécessairement aux bâtiments voisins, souvent même à tout le village. L'air et la lumière ne pénètrent que très imparfaitement dans les habitations, la propreté des abords est rendue difficile. Pour toutes ces raisons, il serait très utile d'espacer les constructions des villages valaisans.

Le manque d'alignement et de régularité dans la disposition des bâtiments n'est pas une faute; nos villages ont beaucoup de fantaisie et de pittoresque; ils font l'admiration de tous les hommes de goût.

Par contre, un meilleur entretien des rues, des chemins et des places publiques serait à souhaiter. Elles devraient être pavées ou gravelées afin d'éviter la boue au moment de la fonte des neiges et des pluies. Si ces places ne sont pas propres, il devient impossible d'entretenir la propreté dans les maisons.

Les fumiers sont encore trop souvent entassés au bord des rues et des chemins, où ils sont entraînés par les pluies au lieu d'être conservés dans des endroits appropriés.

Sans demander une régularité très rigoureuse, il serait bon cependant que, autour des maisons, le bois à brûler et les instruments agricoles soient mis à leur place avec plus de soin.

Conservons l'habitude des troncs d'arbres évidés comme bassins de fontaine, au lieu des bassins en ciment ou en fer peinturluré au minium. Et comme barrières des jardins et des prés, la gracieuse clairevoie en bois est bien plus belle qu'une barrière en béton ou en fil de fer.

Pour l'ameublement, la banalité des grands magasins chasse les meubles de famille, la ferblanterie des bazars envahit le ménage, la cuisine, la buanderie, l'écurie même. Gardons la coutume de confectionner nous-mêmes les ustensiles dont nous avons besoin. Ce sera une économie d'argent et une excellente occupation pour les longs mois d'hiver. Ce bois, qui est là à notre portée, ne demande qu'à nous servir et à conserver ou à faire revivre le meilleur du bon vieux temps.

On ne dira jamais assez à nos Valaisans que les vieilles choses de chez nous sont plus belles et plus intéressantes que tant de choses modernes, brillantes et banales. Que de fois ils vendent à vil prix ou échangent contre de la pacotille, des objets précieux par leur ancienneté autant que par leur caractère artistique. Ainsi dans les chalets on voit parfois un vieux crucifix sculpté par quelque ancêtre, qui y avait mis tout son cœur, remplacé par un vulgaire crucifix en fer-blanc.

Nous prions le personnel enseignant de profiter de toutes les occasions, de faire valoir tous les exemples, pour dire aux enfants des écoles de ne pas chercher à introduire chez nous les mœurs et coutumes de la ville et des pays voisins, de ne pas se laisser éblouir par le désir d'être « moderne », par ce qu'on appelle souvent faussement le progrès, de continuer à exploiter leur sol de telle manière qu'il puisse suffire le plus possible à tous leurs besoins.

Les montagnes qui entourent notre canton nous ont isolés, notre civilisation est en retard sur celle des autres pays, nous sommes donc des « arriérés », comme on nous le dit souvent avec un mélange de pitié, d'ironie et de mépris. Eh bien ! tant mieux ! Quand on voit toutes les misères et toutes les souffrances causées par cette civilisation qui a marché trop vite et a été trop loin, sans pouvoir revenir à une vie plus simple souhaitée par tout le monde, estimons-nous heureux de n'avoir pas suivi ce courant et d'être restés en retard. Un exemple tout récent : Pendant que nos Confédérés ont beaucoup de peine à accepter le nouveau pain de seigle fédéral, les Valaisans, restés fidèles à leur pain noir, ne se sont presque pas aperçus de ce retour en arrière.

Ajoutons encore la recommandation suivante : assez souvent, en Valais, en défonçant des vignes, en creusant pour des travaux divers, on trouve des tombes, des squelettes, des monnaies, des vases ou des objets divers. Beaucoup de Valaisans n'attribuent aucune importance à ces choses et ils les gâtent, les dispersent ou les vendent au premier venu. C'est très regrettable, il faudrait chaque fois avertir le Département de l'Instruction publique ou un connaisseur sérieux afin qu'une étude sur place de ces objets puisse être faite.

Nous souhaitons vivement que les objets qui sont vendus le soient au Musée de Valère et que, ainsi, ils restent dans notre pays. Tant de choses de chez nous sont allées enrichir des musées étrangers ou des particuliers et souvent à vil prix. Il serait temps de donner à notre Musée de Valère tout le développement possible.

---

## Encore quelques conseils

Dans les jolis enddoits, là où des promeneurs ont piqué, où des personnes ont fait une râclette, où des travailleurs ont pris leur repas, on voit le plus souvent des papiers, des boîtes de conserves, des bouteilles cassées dont les fragments causeront peut-être un accident. Il y a des restes de bois, on a apporté des pierres que l'on n'a même pas remises en place. C'est de la négligence et de la mauvaise éducation.

Il importe d'habituer les jeunes à faire disparaître ces restes et à tout remettre en ordre de manière que les personnes qui viendront ensuite trouvent le paysage intact et propre. Les promenades scolaires fournissent d'excellentes occasions pour donner des leçons pratiques sur ce point.

Dans la montagne il est des personnes qui ont la dangereuse manie de faire rouler des pierres pour le plaisir de les voir descendre et d'entendre le bruit qu'elles font. On s'excuse en disant qu'il n'y a personne là où on fait rouler ces pierres. On ne sait jamais si quelqu'un ne sera pas atteint, à notre époque les touristes, les promeneurs, les amateurs de rochers sont très nombreux. ils vont partout, même dans les endroits les plus reculés et les plus escarpés. De plus, il peut y avoir des animaux domestiques et aussi des animaux sauvages qui risquent d'être tués ou blessés.

Ajoutons encore qu'il est utile de rappeler aux jeunes garçons de ne pas détériorer les points trigonométriques, les affiches indicatrices des chemins, trop souvent prises comme cibles pour les pierres qu'ils aiment à lancer.

---

## Protection de la nature dans les districts de Monthey et St-Maurice

Les restes d'une ancienne moraine passant par Mex, Vérossaz, Daviaz, Choex et allant se terminer au-dessus de Monthey-Collomhey, contiennent des blocs erratiques très nombreux. On y trouve toutes sortes de roches, en particulier des gneiss œillés et du granit du massif du Mont-Blanc. Quelques gros blocs de granit sont protégés au-dessus de Monthey : Pierre des Marmettes, Pierre à Dzo, Pierre à Muguet, Bloc Studer.

La flore alpine du Bas-Valais, est menacée par suite de cueillettes exagérées faites par les touristes, si nombreux, qui viennent surtout le samedi et le dimanche. Toutes les montagnes de Tannay et du Grammont, de Morgins et de Champéry, de Salanfe et du massif des Dents du Midi sont parcourues en tous sens parce que leur accès est très facile. L'application du décret sur la protection de la flore est particulièrement importante dans ces régions. L'édelweiss est menacée de disparition dans le vallon de Cesanfe en particulier, si on continue à la cueillir comme on le fait actuellement.

Parmi les plantes spécialement protégées il y a le chardon bleu, le fragon ou petit houx, le houx, le cyclamen, l'ancolie des Alpes, la primevère auricule, connue dans la vallée d'Illiez sous le nom de « olive des rochers », certaines orchidées, en particulier les orphys et surtout le sabot de Vénus, le saxifrage cotyledon de la vallée de Salvan. L'if devrait aussi être protégé.

Les dernières colonies de nivéoles et de narcisses en remontant la vallée du Rhône se trouvent dans la région de Choex, Massongex, Daviaz. Elles sont cueillies si complètement chaque année qu'elles risquent de s'éteindre, car elles ont de la peine à se maintenir dans ces stations limites, alors qu'elles sont très abondantes à l'aval dans la vallée.

Au sortir du Val d'Illiez, au bord de la route de Champéry, on peut admirer un épicéa et un hêtre de grande taille, qu'un montagnard qui avait le sens de la beauté des arbres a donnés à la commune pour être protégés. Bel exemple qui devrait susciter des imitateurs.

Nous voudrions surtout attirer l'attention sur la protection des châtaigniers dans le Bas-Valais. Cet arbre magnifique donne au paysage un cachet spécial. Son tronc irrégulier, souvent creux, si favorable à la nidification des oiseaux, se divise en grosses branches chargées d'un feuillage fin et élégant, s'étalant sous forme de masses arrondies, très originales. Sa floraison le transforme en belles touffes blanches; la cueillette et l'utilisation de ses fruits

donne lieu à toute une série de coutumes intéressantes. Depuis quelques années on arrache cet arbre en masse parce que son bois se vend bien, parce qu'on trouve que les terrains de châtaigneraies sont d'un faible rapport, parce que l'utilisation des châtaignes pour l'alimentation n'est plus de mode.

Bas-Valaisans, vous qui êtes seuls en Valais à posséder ce bel arbre, faites un grand effort pour le conserver; avec lui ce serait un peu du pays qui disparaîtrait; conservez les traditions des joyeuses « brisolées ».

La faune est très appauvrie par suite de la chasse exagérée. Un chasseur de Champéry, mort vers la fin du siècle passé, disait avec beaucoup de joie et de fierté que, durant sa vie de chasseur, il avait tué plus de 600 chamois et d'innombrables marmottes dans les Dents du Midi. C'est à de pareils destructeurs qu'on doit aujourd'hui la pauvreté si regrettable de la faune alpine dans ce beau massif des Dents du Midi et de la Tour Saillière. De pareils actes ne seront jamais assez flétris.

La plaine de Collombey au Léman conserve encore un certain nombre d'oiseaux aquatiques, surtout au moment des migrations.

Les forêts du Bouveret cachent une colonie de sangliers; pourquoi s'acharne-t-on à les détruire? Ils ne font pas de mal, puisque, pendant plusieurs années, on n'avait pas remarqué leur présence.

---

## **Protection de la nature dans les districts de Martigny et d'Entremont**

Signalons en premier lieu l'intérêt tout à fait à articulier que présente la région des Follaterres. Le triangle formé par Dorénaz-Branson, depuis le niveau de la vallée jusqu'au sommet du Six-Carroz, à près de 2000 m., est l'un des plus caractéristiques du Valais, pour la répartition des végétaux ligneux. Les diverses expositions N.-W. et S.-E. se prêtent admirablement à cette répartition. Dans tout ce massif, on peut rencontrer plus de 70 espèces ligneuses, dont presque la moitié sont des arbres remarquables.

Sur les premières pentes, jusqu'à 850 mètres environ, on rencontre spécialement les taillis de chênes variés, au port souvent rabougri, avec eux, on trouve les fourrés très denses du cornouiller mâle, puis des végétaux, tels que l'éphèdre, le houx, l'érable obier, le poirier à feuilles de sauge; par-ci par-là, le châtaignier vient encore mettre sa note méridionale. De 850 à 1300



mètres, on a le spectacle du mélange des pins silvestres étalés en parasol, des bouleaux et des hêtres auxquels viennent s'ajouter les espèces du bas, jusqu'à une grande altitude.

La région supérieure, de 1300 mètres au sommet, est un parc naturel qui ravit les amis de la forêt. Epiceas, mélèzes, sapins blancs, cytises, ormes, tilleuls, érables variés, et maints autres végétaux alpestres montent en groupes rejoindre la forêt supérieure où trônent les aroles. On n'oublie plus cette région dès qu'on l'a une fois parcourue, parce que, dans ce parc naturel, les plantes les plus rares se donnent rendez-vous et surgissent de partout.

Très connues et très visitées par les naturalistes, les Follaterres deviennent actuellement un but de promenade et d'excursion pour tout le monde. La flore en subit les conséquences, car chaque excursionniste emporte des fleurs et souvent en quantité exagérée, même les enfants des écoles reviennent des Follaterres avec de gros bouquets. Un exemple suffira à montrer les inconvénients de cette manière de faire : l'adonis, autrefois répandue aux Follaterres, y a disparu à peu près complètement. Ainsi donc, sans même qu'on arrache les racines, les plantes peuvent disparaître, lorsqu'on cueille leurs fleurs année après année.

Des dommages sont aussi causés à la végétation des Follaterres par le feu que l'on met si souvent aux herbes sèches. Beaucoup ne se rendent pas compte des conséquences de tels actes.

Nous prions instamment les autorités scolaires et municipales de Fully et de Martigny, de prendre des mesures pour conserver le cachet de la flore et du paysage des Follaterres : mesures d'éducation de la jeunesse et mesures de surveillance selon l'arrêté du 3 avril 1936 sur la protection des plantes sauvages.

La région du Mont d'Ottan, depuis la Bâtiar à Gueuroz est aussi très favorisée, sous le rapport de la richesse forestière et florale; c'est là que le houx a l'une de ses stations les plus puissantes du Valais inférieur. Nous espérons que la défense portée en 1936 par le service forestier cantonal de cueillir le houx protégera ce bel arbuste, dans les environs de Martigny. La belle primevère rouge des rochers de Gueuroz risque de subir un amoindrissement par le fait de la route qui la met trop à la portée des cueillettes inconsidérées.

Sur les pentes sèches, entre Charrat et Saxon, se trouve une belle station d'adonis, la seule importante en Suisse, avec celle de Tourtemagne. Quoi qu'elle soit encore abondante dans ces deux stations, l'adonis est l'une de nos plantes valaisannes les plus menacées, à cause de la beauté de ses fleurs et de son feuil-

lage. Il faut à tout prix arrêter la cueillette en grand de cette fleur; les communes de Saxon et de Chartrat sont les premières intéressées à sa conservation.

A Ravoire on peut admirer une grande abondance de blocs erratiques, formés par du granit du Mont Blanc. Ils disparaissent peu à peu sous le ciseau des tailleurs de pierre. Heureusement que trois d'entre eux sont protégés par la commune de Martigny-Combe : la pierre à Corbi, la pierre du Pekkâ et la pierre de la Barne.

Au Pas du Lens, sur le Levron, il y a des blocs sur lesquels des hommes d'autrefois ont creusés de petites cupules. On ne connaît ni l'époque, ni la destination de ces cupules; on en est réduit à des suppositions. Ces blocs sont donc des monuments préhistoriques très intéressants et méritent d'être conservés; l'un d'entre eux a été détruit récemment par ignorance, lors de l'établissement d'un chemin. C'est pour éviter à l'avenir des faits aussi regrettables que nous attirons l'attention sur les pierres à écuelles.

La flore des vallées de Ferret, d'Entremont et de Bagnes est très intéressante et très riche. La grande affluence de touristes au Grand St-Bernard ne manque pas d'occasionner des dommages dans le voisinage de l'Hospice. Dans la région de Fionnay, la cueillette de l'édelweiss, en particulier, prend des proportions tout à fait exagérées.

Pour la faune, ces vallées ont le grand avantage d'avoir les districts francs fédéraux de Ferret et du Pleureur. La faune alpine s'y développe très bien, et la réintroduction du cerf, du bouquetin et du grand coq de Bruyère donne aux vallées de Bagnes et d'Entremont un intérêt tout particulier. L'aigle royal et le grand duc y nichent encore, grâce à la protection dont ils sont l'objet.

Sur l'alpage de Ballavaux, au-dessus d'Isérables, il y a une grande quantité de vieux mélèzes de très grande taille et d'une beauté sans pareille. Il importe de les conserver avec le plus grand soin, d'autant plus que les jeunes arbres sont très rares sur le pâturage; si les vieux mélèzes étaient coupés, tout fait prévoir qu'ils ne seraient pas remplacés.

---

## Protection de la nature dans les districts de Conthey et de Sion

Le district de Conthey a l'avantage de posséder le beau district franc fédéral du Haut de Cry. La population des communes voisines ne semble pas se rendre compte de l'intérêt et de l'importance de la protection accordée aux animaux sauvages du district franc; on cherche surtout à en profiter sous forme de braconnage. Nous recommandons spécialement au personnel enseignant des communes de Chamoson, Ardon, Vétroz, Conthey et Savièse de s'efforcer de créer, chez les jeunes, une meilleure compréhension du rôle de ce district franc, et des devoirs qu'il comporte pour chacun.

Dans les rochers de la vallée de la Lizerne, de la Morge, au-dessus de Savièse et d'Arbaz, se trouve un grand lis rouge qu'on arrache, parfois, pour le transplanter dans les jardins. Il importe de protéger cette plante rare et belle en la laissant en place.

Il est très nécessaire d'attirer l'attention des enfants sur l'intérêt de la flore des collines de Valère, Tourbillon, Montorge, Maladeires, Château de la Soie. Il y a là des fleurs rares et spéciales qu'il ne faut pas cueillir. D'autres, comme l'anémone pulsatile sont assez abondantes; on peut les cueillir, mais en quantité raisonnable, et non pas en masse, comme on le fait souvent. Cette fleur attire spécialement l'attention par sa beauté et par le fait qu'elle fleurit au premier printemps, avant les autres.

Malgré la défense et les amendes prévues, on continue encore à brûler les herbes sèches sur ces collines, faisant ainsi beaucoup de tort aux jeunes arbres, aux fleurs et aux animaux.

Les groupes de jeunes qui organisent des exercices de campement, sur ces collines, devraient mieux respecter la nature, les arbres et les buissons en particulier; ils les coupent et les maltraitent parfois, laissant des branches coupées en désordre, des gazons endommagés, des papiers.

Nous attirons l'attention sur une plante, unique en Suisse, qui pousse dans les rochers de Valère: l'opuntia ou figue d'Inde. Toute cueillette est interdite et devrait être sévèrement punie. Il faudrait veiller aussi à ne pas racler la terre des endroits où elle pousse pour la mettre dans les vignes, ce qui se fait parfois.

Sur la colline de Valère se trouve un bloc erratique protégé, le bloc Venetz, en souvenir du célèbre ingénieur qui, le premier, fit connaître le rôle des glaciers quaternaires comme agents de transport des roches.

Dans les vignes des environs de Sion, au pied des murs ou autour des rochers qui émergent du vignoble, on voit de nombreux amandiers. Leur floraison, au premier printemps, est de toute beauté; il importe de protéger avec soin ces arbres introduits chez nous, depuis très longtemps, et si bien adaptés. La cueillette de leurs fleurs est interdite; apprenons aux enfants à respecter cette interdiction.

Au lac de Montorge fleurit encore le magnifique nénuphar blanc, devenu rare chez nous depuis qu'on a asséché la plaine. On voit parfois des enfants et même des adultes qui s'amuse à le cueillir ou à gâter ces fleurs et ses larges feuilles qui reposent sur l'eau. Le nénuphar cueilli n'a plus de sens, il faut l'admirer sur l'eau où il revêt toute sa beauté. Le lac de Montorge et ses abords sont très beaux, puisse-t-il n'être jamais industrialisé et transformé en plage moderne !

Dans le Valais central on voit encore souvent des arbres taillés pour la feuille qui sert de nourriture pour le bétail. Ces arbres donnent au paysage un cachet très original.

Nous voudrions aussi attirer l'attention sur les costumes locaux si bien conservés encore dans la commune de Savièse. Disons souvent aux enfants que ces costumes sont beaux, qu'ils sont pratiques et économiques pour la vie à la campagne. Ne manquons pas une occasion d'encourager leur conservation.

---

## **Protection de la nature dans les districts d'Hérens et de Sierre**

Les pyramides d'Euseigne sculptées lentement par la pluie dans des dépôts glaciaires sont les plus grandes et les plus caractéristiques de ce genre en Suisse.

Dans les vallées d'Hérens et d'Anniviers les pierres à cupules sont assez nombreuses : région d'Evolène, du col de Torrent, Grimontz, Ayer, St-Luc. Nous demandons leur protection avec insistance, plusieurs ont été détruites déjà. Un signe bien visible devrait les distinguer des autres blocs et attirer l'attention des montagnards qui ne voient aucun intérêt à ces cupules.

Sauf dans le Val des Dix où se trouve une partie du district franc du Pleureur, la faune de la vallée d'Hérens et plus encore celle de la vallée d'Anniviers, est très appauvrie. Ainsi les étrangers qui séjournent à Zinal ne voient jamais de chamois. Le braconnage sévit avec force dans ces vallées; les autorités, les organes de surveillance ne savent comment réagir contre cette

mentalité générale de la population. C'est par l'éducation de la jeunesse qu'une amélioration pourra se produire. Nous attirons spécialement l'attention du personnel enseignant de ces districts sur ce point. L'industrie hôtelière joue un rôle si important dans la région de Montana et dans les vallées d'Hérens et d'Anniviers; la population devrait comprendre tout l'intérêt que présente pour les étrangers la faune de nos Alpes.

La flore est menacée d'amoindrissement dans les régions où le tourisme est important. La vente des fleurs alpines aux étrangers par les enfants est surtout regrettable. C'est une forme de mendicité qui produit une mauvaise impression sur nos hôtes et qui risque d'amener la diminution et peut-être même la disparition de certaines espèces.

Parmi les plantes spécialement protégées dans ces districts nous indiquerons le sabot de Vénus, espèce très rare en Valais qui ne se trouve guère que dans quelques endroits d'Anniviers et d'Hérens.

Nous mettons en garde les personnes qui seraient tentées de le transplanter dans leurs jardins; il dépérit peu à peu et ce sont ainsi des plantes anéanties.

Les lacs de Sierre et de Montana ont une flore aquatique intéressante: le nénuphar blanc en particulier est à protéger.

Les maisons et les différentes constructions d'Hérens et d'Anniviers sont particulièrement belles par les teintes brunes que le soleil donne à ces bois et par leurs formes harmonieuses. Malheureusement la tôle ondulée s'installe de plus en plus sur les toits. Si on ne lutte pas énergiquement contre cet abus, le cachet de ces constructions disparaîtra pour faire place à une impression de « camelotte ». Ne craignons pas de citer aux enfants les exemples de mauvais goût chaque fois qu'il s'en présente dans la commune. C'est, croyons-nous, le meilleur moyen d'enrayer ce courant vers la modernisation. Dans les mayens surtout il y a beaucoup de négligence dans l'entretien des toits. La pluie pénètre dans les bâtiments et les détériore.

Nous répétons encore ce que nous avons dit déjà des costumes: conservons-les et avec eux conservons les patois, les méthodes et les instruments de travail, le genre de vie simple d'autrefois. En créant des besoins nouveaux par la modernisation on ne crée pas des ressources nouvelles dans les mêmes proportions et alors le mécontentement s'installe au foyer même si on l'a rendu un peu plus confortable.

---

## Attention aux champignons

Les bons champignons constituent un aliment délicieux, mais les mauvais champignons sont un poison parfois *mortel*; soyez prudents.

Ne mangez jamais de champignons que vous ne connaissez pas.

Méfiez-vous de tout ce qui *se dit et s'écrit* à propos de champignons.

Chaque année de nombreuses personnes s'empoisonnent parce qu'elles ont lu ou entendu dire qu'il était possible de reconnaître un bon champignon :

A ce qu'il a une odeur agréable ;

A ce qu'il ne change pas de couleur lorsqu'on le casse ;

A ce que les limaces le mangent ;

A ce qu'il ne noircit pas une pièce d'argent mise à cuire avec lui.

Toutes ces formules sont *fausses* et conduisent droit au cimetière.

*Il n'y a aucun signe permettant de voir d'emblée si un champignon est bon ou mauvais.* Il faut pour cela le déterminer, c'est-à-dire connaître son nom, savoir à quelle espèce il appartient.

De même qu'il n'y a aucun moyen de savoir de prime abord si un champignon est comestible ou vénéneux, *il n'y a aucun moyen de rendre comestible un mauvais champignon.*

Par exemple il est complètement faux qu'un champignon mortel puisse être mangé sans inconvénient après avoir été bouilli dans l'eau vinaigrée et salée. Cependant cette « recette », ainsi que d'autres aussi dangereuses, est répétée à chaque instant par les ignorants.

Ne vous fiez pas à ceux qui croient connaître les champignons, mais ne les ont jamais étudiés scientifiquement.

Rien n'est plus attrayant que l'étude des champignons (mycologie), mais ne l'entreprenez pas sans être guidés par un bon connaisseur.

*Texte affiché dans 1500 salles de classe du  
Département du Rhône.*

---

## Arrêté

du 3 avril 1936

**concernant la protection des plantes sauvages.**

### LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DU VALAIS,

Vu l'article 186 de la loi sur l'introduction du code civil suisse ;  
Sur la proposition du Département forestier,

arrête :

Article premier. — Il est interdit de mettre en vente, d'offrir et d'acquérir, ainsi que de cueillir en grande quantité, d'enlever avec leurs racines les plantes sauvages en général, et notamment les espèces suivantes :

<i>Eryngium alpinum</i>	Chardon bleu
<i>Cypripedium Calceolus</i>	Sabot de Venus
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar
Ophrys	Ophrys (toutes esp.)
<i>Aquilegia alpina</i>	Ancolie des alpes
<i>Lilium croceum</i>	Lis bulbifère
<i>Opuntia vulgaris</i>	Figue d'Inde
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant
Ficus	Figuier
<i>Amygdalus</i>	Amandier
<i>Adonis vernalis</i>	Adonis du printemps
<i>Cyclamen europaeum</i>	Cyclamen d'Europe
<i>Leontopodium alpinum</i>	Edelweiss
<i>Artemisia Genipi &amp; laxa</i>	Génépi
<i>Lychnis Flos Jovis</i>	Lychnis, fleur de Jupiter
<i>Primula Auricula</i>	Primevère auricule
<i>Lilium Martagon</i>	Lis Martagon
<i>Saxifraga Cotyledon</i>	Saxifrage Cotyledon
<i>Nigritella angustifolia</i>	Orchis vanillé
<i>Ephedra helvetica</i>	Ephedra
<i>Rhus cotinus</i>	Perruquier

Dans cette interdiction sont également compris les chatons de Saules et les cônes d'Aroles.

La présente interdiction ne se rapporte pas aux espèces très communes.

Par cueillir en grande quantité l'on entend, dans la règle, une quantité qui dépasse une dizaine de plantes.

Art. 2. — Les interdictions statuées à l'article 1 s'appliquent également aux plantes sauvages des espèces visées qui sont importées d'autres cantons.

Art. 3. — Le Département forestier peut accorder des exceptions :

- a) pour récolter des plantes protégées dans un but scientifique;
- b) pour récolter des plantes à des fins industrielles ou commerciales, notamment des gentianes et d'autres espèces médicinales.

Les permis seront restreints quant à la quantité et aux lieux de cueillette, de façon à assurer la conservation de l'espèce.

- c) Pour importer et utiliser en Valais des plantes protégées dans d'autres cantons.

Le permis peut être retiré par le Département forestier quand les conditions fixées ne sont pas observées.

Les plantes cultivées peuvent être vendues librement.

Pour les plantes sauvages importées d'autres cantons, un certificat d'origine devra être produit aux organes de contrôle.

Art. 4. — Le Conseil d'Etat peut mettre à ban des régions déterminées et y interdire toute cueillette de plantes, soit en général, soit quant à certaines espèces seulement.

L'Etat encourage la création et l'entretien de réserves dans les régions où la végétation est importante au point de vue scientifique.

Des arbres spécialement beaux ou intéressants, des plantes rares et des types caractéristiques de végétation, dont la conservation est en danger sont à protéger comme monuments de la nature, selon article 702 du C. C. et art. 154-155 de la loi valaisanne d'application.

Art. 5. — Le présent arrêté ne touche en rien à l'amélioration et à l'exploitation des fonds ruraux et forestiers. Cependant les autorités (Département des Travaux Publics, Bureau du génie rural) appelés à subventionner une entreprise d'amélioration foncière de quelque importance doivent, lors de la préparation du projet, aviser le Département forestier.

Art. 6. — Les agents de la police de l'Etat et des communes, le personnel forestier, les gardes-chasse et les gardes-champêtres ainsi que les guides de montagne sont tenus de dénoncer d'office au Département forestier les infractions au présent arrêté.

De plus, le Département forestier pourra conférer à des personnes qualifiées (membres de sociétés de protection de la nature, de groupements alpins, etc.) les compétences des organes cantonaux de police et leur délivrer une carte de légitimation.

Le Département forestier prendra, de concert avec les autres départements intéressés, les mesures qu'exige la protection de la nature (enseignement approprié dans les écoles, cours de guides et cours d'instruction des organes de police, contrôle des marchés, publications, pose d'écriteaux d'interdiction aux bords des routes de montagne particulièrement fréquentées, établissement de tableaux de plantes protégées, constitution d'un fonds pour la protection de la nature, etc.).

Art. 7. — Sans préjudice à la réparation du dommage causé, les contraventions au présent arrêté sont passibles d'une amende allant à fr. 200.— au maximum, transformable en emprisonnement en



cas de non paiement. Les peines sont prononcées par le Département forestier, sous réserve de recours au Conseil d'Etat, dans les 20 jours.

Les plantes illicitement acquises ou mises en vente seront confisquées.

Si le délinquant est mineur, sont réputées responsables, les personnes qui n'auraient pas exercé avec le soin nécessaire la surveillance leur incombant.

Art. 8. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur et sera inséré au Bulletin officiel, publié et affiché dans toutes les communes du canton ainsi que dans les gares, les bureaux de poste, les hôtels, les cabanes du Club alpin suisse et les établissements publics des stations alpestres.

Il abroge celui du 2 mars 1920.

Donné en Conseil d'Etat, à Sion, le 3 avril 1936.

Le Président du Conseil d'Etat :

**Dr R. Loretan**

Le Chancelier d'Etat :

**R. de Preux.**

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avertissement . . . . .	4
Protection de la nature. Introduction . . . . .	5
La protection de la faune . . . . .	3
La protection de la flore . . . . .	8
Les herbes sèches et le feu . . . . .	11
La protection des animaux . . . . .	12
Protection des animaux domestiques . . . . .	14
La chasse et le braconnage . . . . .	15
Réserves et districts francs du Valais . . . . .	18
Utilité des oiseaux . . . . .	19
Nourrissage des oiseaux pendant l'hiver . . . . .	20
Protection des oiseaux . . . . .	22
Protection des petits passereaux . . . . .	23
Famille des Corvidés . . . . .	25
Les Rapaces ou oiseaux de proie . . . . .	26
Rapaces diurnes . . . . .	27
Rapaces nocturnes . . . . .	28
Protection des Reptiles . . . . .	29
La protection des Poissons . . . . .	31
Les maisons du Valais . . . . .	32
Les villages valaisans . . . . .	34
Encore quelques conseils . . . . .	36
Protection de la nature dans les districts de Monthey et de St-Maurice . . . . .	37
Protection de la nature dans les districts de Martigny et d'Entremont . . . . .	38
Protection de la nature dans les districts de Conthey et de Sion	41
Protection de la nature dans les districts d'Hérens et de Sierre	42
Attention aux champignons . . . . .	44
Arrêté concernant la protection des plantes sauvages . . . . .	45



